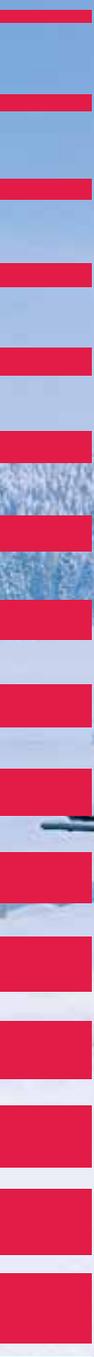


Rapport annuel 2004



Place de la Gare 4, 2002 Neuchâtel, tél. 032 889 62 22
ecap@ne.ch

www.ecap-ne.ch



Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

NOS BATIMENTS-PATRIMOINE

La ferme du Grand-Cachot-de-Vent

Avec sa silhouette trapue coiffée d'un grand toit de tavillons à deux pans faiblement inclinés, sa ramée de bois au-dessus de ses murs de pierre, ses petites fenêtres asymétriques, sa cheminée de bois, son pont de grange... la ferme du Grand-Cachot-de-Vent, dans la vallée de la Brévine, est une des bâtisses les plus anciennes et les plus emblématiques des Montagnes neuchâtelaises.

Elle est certes modeste, et a subi de multiples remaniements au fil des siècles, qui en ont altéré la distribution d'origine: celle d'une ferme double, abritant deux familles de part et d'autre d'un couloir central commun, et dont les deux cuisines, donnant alors son plein sens à la notion de «foyer», étaient coiffées chacune d'une cheminée.

Elle présente pourtant une valeur patrimoniale et didactique importante, notamment du fait que son aménagement en espace culturel, en supprimant plusieurs plafonds et cloisons, permet aux visiteurs de percevoir comme

rarement la structure et l'organisation architecturale de cette maison rurale, et même son évolution.

Les origines de cette ferme remontent au début du XVI^e siècle, les plus anciens éléments ayant été datés (par dendrochronologie) de 1531, alors que sur la base d'une trace écrite mentionnant pour la première fois l'existence d'une demeure à cet endroit en 1503, on avait marqué son 500^e anniversaire en 2003.

Ses habitants ont été paysans, bien sûr, mais aussi bûcherons, horlogers, dentelières... Dès 1954, ne servant plus que de résidence occasionnelle, elle s'est progressivement dégradée faute d'entretien. Quand son toit s'est effondré sous les rigueurs de l'hiver, en 1963, un groupe de personnalités proche des milieux artistiques a pris en mains le destin de la ferme, décidant de sauver la ferme pour en faire non seulement un témoin architectural du passé, mais un lieu culturel vivant. Durant trente ans, le site a fonctionné comme galerie d'art et acquis une renommée internationale en accueillant des expositions d'artistes tels que Klee, Manessier, Picasso, Lermite... Après le décès de son créateur et principal animateur, Pierre von Allmen, vers la fin des années 90, le Grand-Cachot est resté quelque temps en sommeil. En 2003, un groupe d'habitants de la région, ayant pour la plupart participé



aux activités de la première galerie, a décidé de faire revivre la maison. Un nouveau Conseil de fondation s'est alors mis en place, des travaux ont été entrepris et une commission d'animation assure à nouveau, depuis, l'accès public au Grand-Cachot et un programme d'activités original.

En 2005, ainsi, trois expositions s'y succèdent: du 24 avril au 12 juin, «Vaches interdites», une insolite et remarquable interprétation de ce thème animalier par l'artiste-peintre franc-comtois Marcel Mille; du 26 juin au 24 août «Passagers de Vent», les troublants personnages sculptés, peints et habillés de la plasticienne valaisanne Christine Aymon; du 28 août au 25 septembre, «La passion automobile» présentation de l'école de design automobile Espera de F. Sbarro à Pontarlier.

La ferme est ouverte aux visiteurs du mercredi au samedi de 14h à 18h, le dimanche de 10h à 18h ou sur demande. Le jour du vernissage de chaque exposition, l'entrée est libre, et un concert-brunch est proposé, avec dégustation de produits préparés à la ferme. La Fondation Ferme du Grand-Cachot-de-Vent mérite intérêt et soutien. Renseignements sur www.grand-cachot.ch ou au n° de téléphone 032 936 12 61.

Photos Thomas Jantscher, Colombier/NE, pour l'ECAP ©2005

Chaque année, nous présentons ici un des bâtiments marquant le cadre de vie neuchâtelois. Une manière de souligner l'importance que revêt, pour tous les citoyens du pays de Neuchâtel, notre patrimoine bâti. Sa valeur socio-culturelle est inestimable. Sa valeur matérielle est assurée par l'ECAP.

Grandes lignes 04-05

Commentaires

Domaine assurance 06-09

Domaine prévention 10-14

Gestion - administration 15-21

Tableaux

Statistiques assurance 22-33

Statistiques prévention 34-37

Comptes et résultats 38-45

Sinistres 2004 46-49



GRANDES LIGNES 2004

Une année historique, pleine de satisfactions et de préoccupations!

ECAP, an 1...

2004 est en effet le premier exercice complet de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention sous sa nouvelle identité et dans son nouveau cadre juridique. La nouvelle loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments, est entrée en vigueur au premier janvier 2004, l'ancien ECAI devenant officiellement l'ECAP à la même date.

Le nouveau cadre d'activité de l'établissement est aussi désormais physique, puisque c'est en été 2004 que l'ECAP a pris possession de ses nouveaux locaux de la place de la Gare 4 et quitté ceux de la place Pury 3.

Comme depuis bientôt deux siècles, ce changement s'est fait dans la continuité. Nous l'avions dit dans notre précédent rapport, et ce premier exercice «nouvelle ère» le confirme: le nouveau cadre légal, physique et identitaire de l'ECAP constitue un renforcement de la mission, de l'efficacité, de la pérennité et du caractère d'intérêt public de l'établissement. Préserver l'ensemble des bâtiments neuchâtelois et leurs occupants des

risques de l'incendie et du déchaînement des forces de la nature, par le moyen de l'assurance mutuelle obligatoire et des mesures de prévention et de lutte contre les dommages qui en sont indissociables est une tâche essentielle. Elle ne protège pas seulement un patrimoine privé ou public de grande valeur et souvent irremplaçable, mais aussi des vies humaines, le cadre de toutes nos activités, en particulier économiques.

Sur le plan des sinistres, 2004 a été globalement une année moins coûteuse que la précédente. Leur nombre s'est pourtant accru, mais pas la gravité des

dommages. C'est surtout vrai pour les incendies, 9% plus nombreux, mais moitié moins coûteux, tandis que les sinistres dus aux éléments naturels confirment leur tendance à l'augmentation tant en nombre (+18,6%) qu'en dommages causés: ceux-ci ont presque doublé!

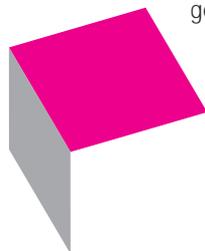
C'est une des raisons pour lesquelles un nouveau régime de réassurance entre en vigueur dès 2005 pour tous les établissements cantonaux d'assurance immobilière. Il ne devrait heureusement pas pénaliser notre canton, qui l'a anticipé dans sa nouvelle législation.

Sur le plan financier, nos résultats sont satisfaisants, du fait de la maîtrise des charges comme de l'augmentation des produits, et nos assurés en seront les premiers bénéficiaires puisque nous pratiquons le principe de la participation aux résultats. C'est d'autant plus réjouissant que l'introduction de la nouvelle tarification a confirmé, dans l'ensemble, un allègement du niveau des primes, même si pour quelques assurés individuellement elle a impliqué une hausse, parfois sensible. Globalement, l'assurance publique des bâtiments reste très avantageuse. Ce n'est pas une raison pour laisser l'insouciance gagner du terrain.

Or, des comportements inadéquats, imprudents, négligents voire irresponsables sont la cause de la plupart des sinistres. Nous pouvons donc tous, par une vigilance accrue aux risques, faire œuvre utile de prévention. Cette responsabilité partagée, cet effort collectif, se résument mieux que jamais dans le slogan de l'ECAP, qui doit rester un mot d'ordre permanent: «Ensemble, protégeons nos maisons!»

Merci de l'intérêt et de la confiance que vous témoignez, à l'ECAP et bonne lecture.

Laurent Memminger, directeur



Bâtiments assurés

45 023

44 549

Sinistres FEU

426

391

Dommages FEU, fr.

5 947 955

10 380 323

Capitaux assurés, fr.

39 306 981 210

38 479 099 673

Sinistres
ÉLÉMENTS NATURELS

938

791

Dommages
ÉLÉMENTS NATURELS, fr.

3 186 440

1 752 852

Primes nettes encaissées, fr.

19 191 888

19 400 882

Fonds de réserve, fr.

92 037 400

89 828 000

Dommages totaux, fr.

9 134 395

12 133 175

Taux de prime moyen
(y.c. 0,20‰ pour la prévention et
la lutte contre les dommages)

0,687‰

0,704‰

Réserves par rapport au
capital assuré

2,342‰

2,334‰

Dommages par rapport au
capital assuré

0,232‰

0,315‰

🚩 Bâtiments assurés

Patrimoine bâti: croissance rafferemie

L'effectif total des bâtiments assurés a dépassé le cap des 45 000, pour s'établir à 45 023 contre 44 549 en 2003, soit un accroissement de 573 unités. Compte tenu de 99 bâtiments dont l'évaluation et la catégorie d'assurance n'ont pas encore été déterminées, l'effectif total atteindra 45 122, et la valeur assurée totale s'accroîtra en proportion. En fait, les bâtiments nouveaux effectivement enregistrés sont au nombre de 355. La différence tient à la modification des conditions d'assurance affectant certains bâtiments qui peuvent être pris en compte de manière groupée ou dégroupée à la faveur des réévaluations périodiques. Cette évolution traduit pourtant un certain raffermissement de la croissance du patrimoine bâti neuchâtelois, puisqu'on atteint en 2004 un taux de croissance de 0,79% en moyenne cantonale, contre 0,63% l'année précédente et 0,72% en 2002. Les disparités régionales restent importantes en la matière. Le district du Val-de-Ruz, avec un nombre de bâtiments nouveaux en hausse de 1,36%, confirme son dynamisme record en la matière, celui de La Chaux-de-Fonds demeurant à la traîne avec un taux de 0,38%. Avec respectivement des accroissements de 0,92 et 0,91% de leur parc immobilier, les districts du Val-de-Travers et de Boudry se situent nettement au-dessus de la moyenne cantonale, tandis que ceux de Neuchâtel (+0,66%) et du Locle (+0,61%) restent en dessous. La valeur globale assurée des bâtiments du canton atteignait au 31.12.2004 39 306 981 210 francs, soit une hausse de l'ordre de 2,15% par rapport à 2003 (38,479 Gfr). Ce taux de croissance, presque doublé, doit toutefois être relativisé. Si une part de l'augmentation de la valeur assurée du patrimoine bâti correspond bien à un développement de l'effectif des bâtiments, une part tient aussi à la révision de la valeur d'assurance de certains de ces bâtiments.

(->Tableaux p. 22-26)

Réestimation: pour une assurance réaliste

L'ECAP poursuit en effet son travail de réestimation individuelle périodique des bâtiments. Une opération destinée à tenir compte le plus réalistement possible des situations particulières. Portant sur des bâtiments dont l'estimation remonte à une dizaine d'années, elle permet de corriger, à la hausse ou à la baisse, la valeur d'assurance en fonction des éventuelles modifications intervenues sur le bâtiment, qu'il s'agisse de rénovations ou au contraire de dégradations. Que le résultat soit une plus ou une moins-value, l'objectif est toujours d'éviter au propriétaire les inconvénients d'une sur- ou d'une sous-assurance, la première le pénalisant au niveau des primes, la seconde lui réservant une cruelle déconvenue en cas de sinistre. Ces visites de réestimation sont aussi l'occasion de vérifier l'exactitude de la classification du bâtiment par rapport aux changements apportés par les nouvelles dispositions légales.

🚩 Sinistres

Incendies: moins coûteux mais plus nombreux, et toujours dramatiques

En 2004, les incendies ont provoqué moitié moins de dommages qu'en 2003: le coût estimatif des indemnités s'élève à environ 6 millions de francs contre 10,38 Mfr en 2003, soit -42%! Ce résultat correspond aussi à environ 60% de la moyenne des dommages incendie de ces dix dernières années. Il y a donc sur ce plan matière à satisfaction, mais probablement davantage due au bon travail des pompiers, aux progrès dans les mesures préventives et peut-être à la chance qu'à une amélioration du comportement. Car en effet, le nombre des sinistres a lui sensiblement augmenté: on en a compté 426 contre 391 en 2003, soit + 8,9%. Pas de quoi donc relâcher l'effort de prévention, d'autant qu'il n'y a pas pour nous de niveau «satisfaisant» dans ce domaine, sauf le niveau zéro... Chaque incendie est toujours un de trop, a toujours une dimension dramatique outre ses effets matériels et écono-

miques. Il a d'ailleurs fallu déplorer la mort d'une personne dans un incendie à Boudry, en fin d'année. Le nombre absolu de sinistres et leur fréquence restent préoccupants. Une fois de plus, on constate qu'il y a deux sortes d'incendies: ceux qui sont rapidement maîtrisés (l'immense majorité des cas, heureusement) et ceux qui tournent mal (les trois quarts des dommages se sont concentrés sur une quinzaine de gros sinistres). Au niveau des causes, c'est de loin la foudre qui déclenche le plus d'incendies: 234 cas, soit 54,93% du total) mais cette majorité absolue de sinistres ne représente pas 10% des dommages (9,62% exactement). A l'inverse, près de la moitié des dommages (48,18%) ont été causés par des imprudences commises avec des allumettes, cigarettes et autres bougies, les 28 sinistres de ce type ne représentant pourtant que 6,5% du total des incendies. Les défauts d'appareils ou installations électriques restent toutefois la cause d'incendie la plus redoutable sur le double plan de la fréquence (16,2% des cas) et de la gravité (23,4% des dommages). Les cas de malveillance, eux, ont régressé l'an dernier (11 cas avérés, contre 29 en 2003). Dans tous les cas où la malveillance mais aussi l'imprudence ou la négligence grave sont patents, nous intervenons sur le plan judiciaire. Les actions engagées l'an dernier dans 6 dossiers ont permis de récupérer quelque 100 000 francs d'indemnités indues. Notons enfin que c'est à nouveau le mois d'août qui, avec 108 incendies, a été le plus «sinistré» de l'année; mais c'est en avril qu'on a enregistré les plus importants dommages (près de 2,4 Mfr).

(>Tableaux pp. 27-30)

Éléments naturels: toujours plus...

L'année écoulée a aussi connu une nouvelle recrudescence des sinistres dus aux éléments naturels. On en a enregistré 938, contre 791 en 2003, soit une augmentation de 18,6%, pour un coût total estimatif de dommages de près de 3,2 Mfr, soit près du double du montant de l'année précédente (1,75 Mfr). On peut dire que ce montant reste dans la moyenne de ces dix dernières années, mais celle-ci intègre le catastrophique ouragan Lothar de 1999! L'évolution confirme en fait une tendance à une

aggravation de ce type de risque. C'est le résultat de l'évolution de notre environnement, tant naturel (fréquence accrue des événements climatiques extrêmes) que bâti (densité croissante de constructions). Il s'agira donc de renforcer la prévention dans ce domaine aussi, même si c'est difficile à une échelle régionale. Actuellement, une carte des dangers naturels du canton est en cours d'élaboration et, sur le plan suisse, un catalogue des matériaux résistants aux éléments naturels est en voie de réalisation. A l'avenir, en effet, par analogie avec l'assurance incendie, la prise en compte de normes constructives dans l'assurance EN sera très probablement renforcée.

Au niveau des causes, ce sont les vents tempétueux qui ont provoqué le plus de sinistres (385 cas, 41,04%, devant la grêle (312 cas, 33,26%) et les inondations (220 cas, 23,45%). Mais c'est la grêle qui a provoqué le plus de dégâts (1,19 Mfr, 37,45%), devant l'ouragan et l'inondation, qui en ont causé pour près d'un million de francs chacun. Les autres causes, telles qu'éboulements ou glissements de terrain, poids ou glissement de la neige sur les toits, ne représentent qu'une très faible part des sinistres et des dommages. Avec 462 sinistres et 2 Mfr de dommages, le mois de juillet a été le plus dommageable, devant août et janvier.

(>Tableaux pp. 31-33)

Tremblements de terre: pas à l'abri

Pas de séisme notable, en 2004 en Suisse, même si les sismographes y enregistrent chaque année plusieurs centaines de tremblements de terre, soit en moyenne plusieurs par jour - mais heureusement de faible amplitude généralement. En fin d'année, le dramatique tsunami du Sud-Est asiatique, dont des touristes suisses ont aussi été victimes, a frappé les esprits et rappelé la permanence du risque sismique, dont même nos contrées ne peuvent se considérer à l'abri. Les Etablissements cantonaux d'assurance de Suisse se préoccupent activement de ce danger, et travaillent notamment à en renforcer la prévention. L'assurance dans ce domaine est en revanche beaucoup plus difficile. Rappelons pourtant que le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, créé

COMMENTAIRES

il y a un quart de siècle par les ECA, tient à leur disposition, en cas de grave séisme, un montant de 2 milliards de francs à répartir entre les assurés, ces derniers ayant toutefois à assumer une franchise d'au moins 50 000 fr. Même limitée et exceptionnelle, cette couverture sans supplément de prime constitue une exclusivité mondiale!

Réassurance

L'Union Intercantonale de Réassurance (UIR) a dénoncé au 31.12.2004 le contrat conclu en 1996 et proposé un nouveau contrat à partir de 2005. Dès lors les bonus ou malus de l'ancien contrat ont été soldés, ce qui a valu à l'ECAP de recevoir un bonus de quelque 4.8 millions de francs, dont profitent nos provisions. Mais c'est la fin d'une ère. Désormais, tenant compte de la sinistralité croissante notamment dans le domaine des éléments naturels, l'UIR appliquera des règles plus strictes à ses interventions, unifiées sur le plan national. Notre canton n'en sera pas pénalisé, car il avait anticipé ces nouvelles exigences dans sa nouvelle loi. Afin de maintenir la charge de réassurance à un niveau similaire, l'ECAP assumera à l'avenir une part accrue des risques.

(>Tableaux p. 33)

Primes

Le montant net des primes encaissées a enregistré un fléchissement de près de 209 000 fr, soit un peu plus de 1%. Cette diminution de nos encaissements confirme ce que nous avons promis: ni l'introduction de la nouvelle tarification incluse dans la nouvelle législation cantonale sur la préservation des bâtiments, ni la réévaluation des bâtiments n'ont induit globalement une charge supplémentaire pour les assurés – même si certains ont cependant subi des hausses individuelles de primes, selon leur situation particulière. La réduction aurait été encore plus marquée, et serait proche des 3% que nous pronostiquions, en tenant compte de l'augmentation sensible du nombre de bâtiments et du capital total assuré,

ainsi que de l'absence de rabais de primes. A ce propos, et sous réserve d'un niveau acceptable des sinistres, un rabais de primes devrait à nouveau pouvoir être accordé en 2006 et 2007, les provisions à cette fin ayant pu être reconstituées grâce notamment au bonus reçu de la réassurance. Le taux moyen de prime (y compris la contribution de 0,20‰ pour la prévention et la lutte contre les dommages) s'est abaissé de 0,704‰ à 0,687‰. La formule d'assurance publique confirme ainsi son caractère nettement plus avantageux pour les assurés que les formules d'assurances privées pratiquées dans quelques cantons.

L'indice ECAP, qui avait passé de 95 à 100 en 2001 et s'est depuis rapproché des 105 points, reste pour l'instant à son niveau nominal, mais l'évolution de l'indice des coûts de construction pour le Mittelland, calculé par l'Office fédéral de la statistique rendra inévitable un prochain relèvement. Cette nécessité est d'ailleurs confirmée par les expertises réalisées depuis 2004.

(>Tableaux p. 38)

Nouvelle loi, nouveau tarif

Mission confirmée, précisée, renforcée

Entrés en vigueur au 1.1.2004, la nouvelle *Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB)* et son règlement d'exécution, dont nous avons présenté les grandes lignes dans notre précédent rapport, ont donc confirmé, précisé et renforcé la mission confiée par l'Etat à notre établissement, qui a du même coup adopté une nouvelle identité verbale et visuelle, exprimant cette évolution. Le but de cette mission de service public est clairement de **préserver les bâtiments** – et dès lors leurs occupants – des dommages du feu ou des autres éléments naturels. Si l'assurance reste un moyen de l'atteindre, la prévention y est désormais explicitement couplée, son financement ainsi que celui de la lutte contre les dommages étant assuré par une contribution distincte de la prime d'assurance. L'autonomie de gestion de l'ECAP a été accrue, et les prin-

cipes fondamentaux du monopole public, de l'obligation d'assurance et de la mutualité sont confirmés. L'offre pourra être mieux adaptée à la diversité des situations et des besoins des assurés, favorisant ainsi une gestion davantage orientée client.

Nouveau tarif: plus équitable, plus flexible, plus avantageux

La nouvelle tarification introduite avec la nouvelle loi a impliqué de nombreuses interventions «sur le terrain» pour en garantir une application optimale. Ce fut l'occasion de contacts précieux avec nos assurés. Les choses se sont très généralement fort bien passées, l'essentiel des questions voire contestations suscitées ayant pu être réglées à la satisfaction des intéressés. Si, pour certains assurés, le nouveau système a entraîné une augmentation de prime, la justification de celle-ci par rapport au risque réel du bâtiment concerné a été la plupart du temps bien comprise et admise. Et pour la majorité des assurés, le nouveau système s'est traduit par un allègement ou le statu quo. L'avantage pour tous est de bénéficier désormais d'une structure tarifaire idéalement équilibrée entre le principe de solidarité et la prise en compte équitable des cas particuliers, qui est en outre d'une grande souplesse d'adaptation. Pour la bonne compréhension du système et notamment des nouveaux tableaux qu'il génère, quelques précisions s'imposent.

La nouvelle loi confirme la distinction, introduite en pratique depuis quelques années, entre la **prime d'assurance** proprement dite et la **contribution aux frais de prévention et de lutte contre les dommages**.

La prime d'assurance est désormais subdivisée en une **prime de base** et une **prime de risque**.

La première est à taux fixe, identique pour tous les assurés, et exprime leur **solidarité**. Elle permet de financer l'ensemble des frais de fonctionnement de l'établissement, y compris ceux de réassurance, et de supporter solidairement les sinistres incendie de grande ampleur ainsi qu'une part prépondérante des sinistres éléments

naturels. C'est sur la prime de base que s'exprimeront les futures «participation aux résultats», reflétant les bonnes et moins bonnes années.

La seconde est au contraire calculée en fonction du **risque réel** représenté par la nature et l'affectation du bâtiment. Cette prime peut être réduite ou majorée selon les mesures prises ou au contraire négligées par le propriétaire pour diminuer les risques. On a défini **quatre catégories de constructions** et **quatre d'affectations**. Les premières classent les bâtiments selon une série de critères précis en «**Massifs**» (type de construction la moins combustible), «**Massifs avec solivage**» (ou structures métalliques non protégées), «**Non massifs**» (type de construction la plus sensible au feu) et «**Mixtes**» (bâtiments réunissant des caractéristiques communes à plusieurs catégories). Les secondes distinguent, en fonction des sources d'ignition, des charges thermiques et de l'utilisation) les bâtiments de type **A** (risque mineur: habitations, administrations, etc), **B** (risque modéré: résidence secondaire, hôpital, home, cinéma, théâtre, atelier, etc), **C** (risque accru: exploitation agricole, menuiserie, laboratoire, discothèque, dépôt de combustibles, etc.) et **D** (risque important: séchoirs, réservoirs de carburants, fonderie, galvanoplastie, stockage d'explosifs, etc). Ce nouveau tarif résulte d'une analyse approfondie du parc immobilier cantonal et des sinistres qui l'ont frappé. Il permet, par exemple, de beaucoup moins pénaliser la construction en bois, dont les risques intrinsèques ont pu être fortement relativisés en fonction de l'évolution des connaissances et des technologies.

Quant au taux de la **contribution aux frais de prévention et de lutte contre les dommages**, il est fixe, identique pour tous les assurés, et permet ainsi de financer solidairement les charges de prévention et les subventions accordées aux corps de sapeurs-pompiers pour la lutte contre les dommages assurés. Il est limité, ne pouvant dépasser le taux moyen de la prime de risque, ce qui évite une fiscalisation de la contribution. De plus, il faut rappeler que cette contribution n'est pas soumise au droit de timbre.

COMMENTAIRES

La loi introduit encore diverses **possibilités d'ajustements** qui resteront des exceptions tenant compte de cas particuliers. Elle généralise le principe d'une **contribution des assurés aux frais de gestion**, en fixant une franchise uniforme de 300 fr pour chaque sinistre.

Police du feu

Inspection des bâtiments: rythme maintenu

Le rythme des inspections de bâtiments s'est maintenu au même niveau en 2004 qu'en 2003, avec 4 941 bâtiments inspectés (contre 4 862 l'année précédente), ce qui représente un taux équivalent de 10,9% du total des bâtiments, compte tenu de l'accroissement de leur effectif. S'il s'est heureusement amélioré ces dernières années, ce taux reste globalement un peu faible encore pour respecter la loi qui exige une inspection des bâtiments au moins tous les 8 ans (plus fréquemment pour certains): on devrait donc atteindre au moins les 12,5%... Un objectif stimulant pour les nouvelles commissions communales de police du feu chargées de ce travail, et qui ont été renouvelées en cours d'exercice à la faveur des élections communales du printemps 2004. Il s'agira aussi d'atténuer les trop grandes disparités régionales en la matière, le district de Neuchâtel restant le plus zélé en améliorant son score à 18,4%, celui du Val-de-Travers le moins performant en réduisant le sien à 6%... Et les disparités communales sont encore plus criantes: de 27,8 à...0%! Pourtant, la nécessité de ces contrôles se confirme d'année en année, puisque près d'un quart des bâtiments visités (1161) ont donné lieu à une demande de mise en conformité! Cette proportion explique sans doute, en partie du moins, la sinistralité incendie trop élevée du canton de Neuchâtel. Heureusement, la plupart des propriétaires comprennent que ces mesures de prévention exigées par la loi n'ont rien d'une chicane administrative, mais constituent une contribution à la

sécurité des bâtiments et de leurs occupants. L'efficacité de ces mesures tient aussi largement au professionnalisme dont doivent faire preuve les 357 commissaires de police du feu actuellement en exercice dans les 62 communes neuchâteloises. L'ECAP s'efforce d'y contribuer par la formation, l'information et l'appui qu'il leur dispense.

«Notre feu quotidien»?...

Si le coût moyen de chaque sinistre incendie a diminué de moitié l'an dernier (à 13 962 fr. contre 26 548 fr. en 2003), cela reflète surtout le bon travail des pompiers, peut-être aussi quelques progrès dans les mesures préventives, et la contribution toujours souhaitable de Dame Chance! Mais sûrement pas, hélas! une amélioration de la prudence des humains. On reste confondu en effet devant la fréquence persistante, et même croissante, des sinistres dans notre canton: largement plus d'un par jour, cela paraît tout de même énorme au 21^e siècle! A se demander si notre civilisation dite avancée est restée marquée par l'ancestral besoin du feu quotidien de ses lointaines origines...

... et la pénurie d'eau

Trop de feux, pas assez d'eau... D'année en année, aussi, nous soulignons ici le problème récurrent également du manque d'eau d'extinction pour de nombreux bâtiments de notre canton. Ces bâtiments non raccordés au réseau d'eau sous pression, on en compte encore 1 844, ce qui constitue certes une diminution par rapport aux plus de 1900 recensés en 2003, mais ce qui représente toujours 4% du total des bâtiments. Une proportion à l'évidence excessive, d'autant que s'y ajoute un nombre important de bâtiments dont le raccordement n'est pas conforme aux prescriptions de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers: débits insuffisants, pression minimale non atteinte, réserves incendies non respectées... Nous ne cesserons pas d'insister pour qu'une solution soit trouvée avec la collaboration de tous les milieux concernés.

(->Tableaux p. 34)

Réunions avec les commissions

Tenues à Villiers, Cornaux, Le Cerneux-Péquignot, Rochefort et Travers entre le 21 octobre et le 4 novembre, les réunions annuelles de districts avec les commissions de police du feu a été comme chaque année l'occasion d'aborder un dense programme d'informations en relation avec la sécurité incendie. Un des thèmes majeurs a été l'évocation de l'incendie du bâtiment-tour de Grise-Pierre, à Neuchâtel, et, à cette occasion, de la conception de protection incendie des bâtiments de grande hauteur mise en place pour l'ensemble du canton. Les nouvelles prescriptions incendie, la gestion informatisée des commissions de police du feu, l'inspection et le contrôle des installations gaz et la traditionnelle revue des sinistres de l'année ont été d'autres points forts du menu de ces journées. A relever qu'il s'agissait de la première réunion des nouvelles commissions de police du feu issues des élections communales 2004. Elles bénéficieront comme toujours d'un complément de formation qui leur sera dispensé début 2005, après qu'elles auront pu acquérir leurs premières expériences «de terrain».

Réunions annuelles 2005

Les réunions annuelles 2005 auront lieu selon le programme suivant:

Val-de-Ruz: jeudi 20 octobre, au Pâquier;

Neuchâtel: samedi 22 octobre, à Marin;

Le Locle et La Chaux-de-Fonds: jeudi 27 octobre, aux Ponts-de-Martel;

Boudry: mardi 1 novembre, à Brot-Dessous;

Val-de-Travers: jeudi 3 novembre, à Noiraigue.

Installations thermiques: le gaz a la cote

Forte augmentation, en 2004, du nombre de demandes d'autorisation d'installations thermiques (prescrite pour toute installation projetée, modifiée ou rénovée). Au total, ce sont 654 dossiers qui ont été traités, contre 511 en 2003, soit un accroissement de 28%! Notre bureau de la prévention a préavisé 423 dossiers (2003: 357) pour les 59 communes autres que les trois villes, ces dernières traitant elles-mêmes 231 demandes (2003: 154). Les

installations à gaz confirment leur cote: pour la deuxième année consécutive, et de manière encore plus marquée, elles ont été plus nombreuses (277 contre 218 en 2003) que celles au mazout (247 contre 215 en 2003). Les calorifères à bois (75) et à pellets de bois (13) jouissent d'une faveur croissante aussi.

(>Tableaux p. 34)

Sanctions de plans: reprise confirmée

Confirmant une reprise sensible dans la construction et la transformation d'immeubles, le nombre des sanctions de plans a une nouvelle fois fortement augmenté en 2004, passant de 708 à 863 dossiers: + 22%! Comme toujours, ce sont surtout les maisons familiales qui animent ce secteur, avec 221 constructions nouvelles sur un total de 403 et 286 transformations sur un total de 460, l'augmentation étant pour ce type de bâtiments de 38%. Rappelons que le bureau de la prévention de l'ECAP examine les dossiers de plans des 59 communes autres que les trois villes, et préavisé également, pour les 62 communes, les dossiers de tous les immeubles présentant des risques d'incendie particuliers ou abritant simultanément de nombreuses personnes, ce qui permet d'unifier la prévention incendie sur tout le territoire cantonal.

(>Tableaux p. 35)

Ramonage: nouvelles normes, nouveau tarif

L'année 2004 a vu le parachèvement des négociations en vue de l'application, dès 2005, de nouvelles normes et d'un nouveau tarif de ramonage. La périodicité des interventions s'inscrit à la baisse, du fait de l'amélioration technologique des installations. Une compensation partielle du manque à gagner des ramoneurs a été admise, afin de garantir le maintien du niveau de la qualification et de la relève professionnelles notamment.

> Liste des maîtres-ramoneurs par secteur d'attribution, p. 20

► Subsidés et frais divers

Plus de 8 Mfr investis dans la prévention et la lutte contre les dommages

En 2004, l'ECAP a une nouvelle fois investi plus de 8 millions de francs dans les mesures de prévention incendie: 8,24 Mfr. Plus de 5 Mfr ont été consacrés à l'octroi de subsides et subventions, 1,87 Mfr ont été assumés en charges salariales dans ce domaine et plus de 1,37 Mfr ont été versés en contribution au Fonds cantonal des sapeurs-pompiers.

Sapeurs-pompiers

La majeure partie des dépenses est consacrée à de multiples subsides aux sapeurs-pompiers, soit sous forme d'octroi direct par l'ECAP, soit par l'intermédiaire de la contribution au Fonds cantonal. Cette dernière finance essentiellement les cours de formation, le matériel et l'habillement, la maintenance du réseau d'alarme, des hydrants, extincteurs, etc. Les subsides directs concernent principalement le financement des véhicules et de l'instruction des centres de secours (plus de 2,3 Mfr en 2004), ainsi que des constructions.

Protection des bâtiments

Une autre part importante des subsides est allouée aux propriétaires prenant des mesures constructives ou techniques volontaires destinées à améliorer la sécurité feu des bâtiments. C'est un montant de 1,4 Mfr qui y a été consacré en 2004, pour un total de 40 mesures constructives (essentiellement des cloisonnements coupe-feu) et 242 mesures techniques (paratonnerres, installations de détection, d'extinction, d'éclairage, de transmissions, etc). Rappelons que les mesures de ce type qui sont prises à titre volontaire peuvent bénéficier de telles subventions; celles qui sont exigées lors de l'octroi d'un permis de construire n'y ont plus droit. Mais obligatoires ou volontaires, de telles mesures constituent toujours un avantage pour les propriétaires:

non seulement elles accroissent la sécurité des bâtiments et de leurs occupants, mais elles entraînent généralement un allègement de prime proportionnel à la réduction du risque.

(>Tableaux p. 35-37)

Transmissions d'alarmes

Le nombre de bâtiments raccordés à la centrale de transmission des alarmes (CTA, n° 118) a connu à nouveau une forte augmentation: on en totalisait 784 dans le canton à fin 2004, contre 653 un an plus tôt. On a pu installer dans ces bâtiments 43 nouveaux réceptacles à clés, une mesure assurant l'accès aux sapeurs-pompiers sans que ceux-ci doivent gérer une multitude de clés. En outre, on a procédé au remplacement de 51 télétransmetteurs «Alarmnet».

En revanche, le nombre de bâtiments équipés d'une installation de détection incendie avec signal acoustique, mais sans liaison à la CTA, n'a augmenté que d'une seule unité pour atteindre le total de 61.

(>Tableaux p. 34)

«Ecole du feu»

A nouveau, cette année, l'ECAP a subventionné un certain nombre d'«écoles du feu», cours d'instruction et d'entraînement à la manipulation d'extincteurs sur des feux réels, organisés par des entreprises, des hôpitaux, des homes, etc à l'intention de leur personnel. Un moyen simple, efficace et apprécié de familiariser les collaborateurs avec des équipements moins connus mais au moins aussi importants, bien qu'heureusement d'usage moins fréquent, que la machine à café! 19 de ces cours ont été appuyés en 2004.

Information - didactique

L'Epicentre: dernière année de succès avant sa renaissance en ECAP!

Comme nous l'avons annoncé dans le précédent rapport, *L'Epicentre*, le Centre de prévention incendie de Fontainemelon a vécu en 2004 sa dernière année d'exploitation. Le centre doit en effet être transféré en 2005 dans les nouveaux locaux de l'ECAP à Neuchâtel pour y connaître une nouvelle carrière sous la nouvelle identité d'**ECAPi** (i pour information, bien sûr). Il accroîtra ainsi sensiblement son rayonnement grâce à une accessibilité facilitée et à des horaires étendus.

Outre les visiteurs individuels, L'Epicentre a accueilli plusieurs groupes pour des séances de sensibilisation particulières, notamment:

- Les commissions de police du feu de Travers, du Landeron, de Montmollin, Brot-Dessous, Auvernier, Cressier, Fontaines et Boudevilliers
- Plusieurs classes d'apprentis ferblantiers-appareilleurs, dessinateurs et dessinateurs-géomètres, ramoneurs, ainsi qu'un groupe de l'école secondaire de Neuchâtel et qu'un groupe de scouts du Locle
- De nombreux responsables et résidents d'institutions telles que le Home Vert-Bois de Fontainemelon, l'institution Feu-Vert ou la Maison d'accueil de Prébarreau, de Neuchâtel
- Des membres de corps de sapeurs-pompiers, centres de secours ou SIS, ainsi que les instructeurs sapeurs-pompiers de l'ensemble du canton
- Les inspecteurs de sinistres des assureurs privés
- La Commission paritaire des ferblantiers-appareilleurs
- Les experts contrôleurs des installations de protection contre la foudre de l'ensemble des cantons romands
- Les participants à des présentations spéciales du porte-chalumeau/porte-extincteur Preventor destinées aux professionnels du soudage, de l'étanchéité, etc.

Communication, publications: le changement, élément dominant!

L'élément dominant de l'année 2004 dans la communication de l'ECAP, c'est à nouveau le changement! En 2003, il s'était agi d'expliquer la nouvelle loi, le nouveau tarif, le nouveau nom, le nouveau statut de l'ECAP. Cet effort s'est bien sûr poursuivi en 2004. Et s'y est ajouté naturellement l'information publique destinée, fin août, à faire connaître le changement de domicile de l'établissement, son déménagement de la place Pury 3 et son installation place de la Gare 4, où son enseigne nouvelle s'élève désormais avec une belle visibilité face à la tour de l'Office fédéral de la statistique.

Cette seconde année d'importantes mutations a en revanche mis un peu en veilleuse, par la force des choses, la communication préventive, qui reste pour l'ECAP, la priorité, l'information aux assurés venant immédiatement après.

Cette dernière passe toutefois le plus souvent par le contact direct, téléphonique, télématique ou épistolaire, tant il est vrai que dans le canton nous tenons à cultiver la relation de proximité dont notre taille nous donne encore la chance. S'y ajoutent, d'année en année, les deux médias périodiques que sont le présent rapport au printemps (disponible sur demande) et notre bulletin d'information *Eau&Feu* en décembre, adressé d'office à tous les assurés avec le bordereau de prime.

Concernant la communication préventive, son principal vecteur demeure le Centre d'information et de prévention mis à disposition des professionnels et du public par notre établissement. Or, la fermeture de ce centre sous son enseigne *L'Epicentre* à Fontainemelon et son réaménagement complet dans nos nouveaux locaux place de la Gare 4 à Neuchâtel en vue d'une réouverture au printemps 2005 ont entraîné logiquement une réduction de sa promotion publique. Celle-ci pourra reprendre d'autant mieux au cours de l'exercice prochain que l'instrument sera devenu plus accessible et plus attrayant. L'essentiel des messages diffusés par l'ECAP continuent et continueront à être centrés en

> Suite page 14

COMMENTAIRES

> Communication • Suite de page 13

effet sur la promotion de ce centre, désormais dénommé ECAPi. C'est en particulier le thème des annonces promotionnelles que nous insérons principalement dans les médias peu coûteux mais proches de leur public que sont les publications d'organiseurs de manifestations. Nous continuons aussi, par d'autres annonces ponctuelles publiées elles dans la presse régionale, à attirer l'attention du public sur les risques «saisonniers» tels que ceux liés aux engins pyrotechniques de la fête nationale ou aux sapins et décorations de Noël, par exemple.

Enfin, en 2004, l'ECAP a préparé...les débuts de sa fourmi-mascotte Myrmeca à la TV! Nous avons fait préparer en effet, par la télévision régionale Canal Alpha, une série de spots de prévention mettant en scène Myrmeca, qui seront diffusés durant toute l'année 2005. Un nouveau média, populaire, pour tenter de diffuser toujours mieux les messages de prudence qui doivent permettre de réduire le nombre et la gravité des sinistres.



Réseau national

Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance

Pour une gestion globale du risque «éléments naturels»

L'ECAP, on le sait, travaille en réseau national avec 18 autres établissements cantonaux d'assurance, dans le cadre d'une organisation faitière: l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

A l'occasion de son centenaire, en 2003, l'AEAI a créé une fondation destinée à promouvoir la recherche, l'analyse, la coordination et la communication, en particulier par l'enseignement, en matière de gestion globale du risque éléments naturels dans le domaine des bâtiments. La fondation a pour but à long terme de réduire au maximum les dommages causés par les éléments naturels aux bâtiments. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du mandat de droit public des Etablissements cantonaux d'assurance, qui implique un soutien aux efforts entrepris en matière de prévention au profit des assurés. Le financement des activités de la Fondation est assuré, pour les années 2004 à 2009, par le capital de fondation de 5 millions de francs au total, qu'ont mis à sa disposition les 19 ECA et l'UIR, l'organisme propre de réassurance des ECA.

Un répertoire de la protection contre la grêle

En été 2004 la Fondation a organisé une première mise au concours de projets qui a eu un écho réjouissant, puisqu'elle lui a permis d'examiner 28 projets intéressants et, pour la plupart, de bonne qualité.

Face au grand nombre de demandes et soucieux de concentrer les moyens à disposition, le conseil de fondation a décidé de donner la priorité à la problématique de la grêle. Plusieurs projets des domaines de l'ingénierie et des sciences des matériaux ont été regroupés dans le but d'établir un répertoire de la protection contre la grêle, conformément à la norme SIA 261/1. Ce répertoire est des-

tiné à fournir la liste des matériaux habituellement utilisés pour la construction de l'enveloppe des bâtiments, classés par groupes, avec l'indication de la classe de résistance à la grêle. Les architectes et ingénieurs chargés de projets devraient ainsi disposer d'une base transparente les informant sur la résistance à la grêle des différents produits de construction.

Alerte précoce en cas de crues

Outre l'accent mis sur la grêle, la Fondation de prévention soutient un projet d'alerte précoce en cas de crues dans les régions montagneuses. Dans le cadre d'une étude-pilote, les premières démarches vont être entreprises, en collaboration avec les offices compétents, pour mettre sur pied des systèmes d'alerte précoce. Une information prompte en cas de menace d'inondation doit permettre de prendre le plus vite possible des mesures de protection pour les personnes et les bâtiments de manière à réduire les risques (protection mobile contre les crues ou évacuation des personnes en danger).

Les ECA démontrent ainsi qu'ils sont appelés à jouer un rôle de pionniers et de premier plan en matière de prévention et de protection éléments naturels, comme ils l'ont déjà fait depuis près de deux siècles en matière de protection et de prévention incendie. L'importance des risques et de leurs implications, l'échelle à laquelle doivent se prendre les mesures préventives donnent toute sa pertinence à la formule de l'assurance publique obligatoire et à sa dimension solidaire la plus large.



Structures et collaborateurs

Conseil d'administration

La Chambre d'assurance, conseil d'administration de l'ECAP, n'a pas connu de mutations dans sa composition durant l'exercice et se présentait donc ainsi au 31.12.2004:

Président: Pierre Hirschy, conseiller d'Etat, La Sagne
Membres: Daniel Bürki, consultant, Auvernier; Claude Gruet, pharmacien, Le Locle; Raymond Lanfranchi, administrateur, La Chaux-de-Fonds; Francis Monnier, agriculteur, Dombresson; Robert Monnier, architecte, Neuchâtel; Pascal Stirnemann, ingénieur, Môtiers.

Organisation interne et fonctionnement de l'ECAP

L'année écoulée fut à nouveau particulièrement exigeante pour les collaborateurs de l'établissement, qui ont dû cumuler, en plus des tâches quotidiennes, l'application de la nouvelle loi et de la nouvelle identité, ainsi que le déménagement de l'établissement. Pas une mince affaire, on s'en doute!

Tous méritent de vifs remerciements pour leur engagement qui a permis, malgré les circonstances difficiles, de maintenir des prestations et un dialogue de qualité à l'égard de nos assurés.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en cours d'exercice deux nouveaux collaborateurs: M. Eric Jean-Richard, comptable, et M. Pierre-Yves Eggli, expert, engagé en prévision du départ à la retraite de M. Armand Gremaud, en juin 2005.

Du côté des experts de district, M. Andres Stamm, ingénieur civil, est arrivé au terme de son mandat pour La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Ruz: il a pris sa retraite à la fin de l'année; nous lui adressons nos vifs remerciements pour sa précieuse collaboration.

L'organisation de l'ECAP se présente ainsi au 31.12.2004:

Direction et administration

Directeur: Laurent Memminger.

Assistante de direction: Doris Ronsse.

Secrétaire-réceptionniste: Ruth Desaulles.

Secrétaires: Maryse Lebas, Isabelle Loconte.

Correspondant informatique: Daniel Guyot.

Gestionnaires de dossiers: Dominique-Jean Bärtschi, Catherine Fehlmann, Daisy Hartmann, Mickaël Leuba, Angélique Milea.

Gestionnaire des sinistres incendies: Sandrine Besson.

Comptables: Stéphane Aellen, Eric Jean-Richard (dès le 26.7).

Aides-comptables: Isabelle Bardet, Marie-Christine Bréant.

Expertise des bâtiments et police du feu

Expert cantonal: Pierre-Alain Kunz.

Experts: Claude Broggi, Claude Bühler, Pierre-Yves Eggli (dès le 11.10), Armand Gremaud, Jean-François Rumley, Olivier Schuppisser, Raymond Vautravers.

Organe de contrôle

PriceWaterHouseCoopers

Experts de districts

Neuchâtel et Boudry: Olivier de Bosset, architecte, Neuchâtel; Pius Deicher, architecte, Corcelles-Cormondrèche; Pierre Denis, architecte, Rochefort; Fabienne Denoréaz, architecte, Neuchâtel; Frédy Flury, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Marcel Longhi, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Claude Rufini, dessinateur-architecte, Bôle; Bertrand Sigg, architecte, Saint-Aubin; Josef Waser, architecte, Corcelles-Cormondrèche.

Val-de-Ruz et Val-de-Travers: Roger-Claude Choffat, architecte, Fleurier; Paul Nagel, architecte, Les Hauts-Geneveys; Jean-Luc Pieren, technicien du bâtiment, Les Hauts-Geneveys; Pascal Tharin, architecte, Cernier; Daniel Vuilleumier, dessinateur-architecte, Fleurier.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle: France Christen-Verdon, architecte, La Chaux-de-Fonds; Pierre Gaudenzi, dessinateur-architecte, La Chaux-de-Fonds; Bernard Klaye, architecte, Le Locle; Jean-Marie Meroni, ingénieur civil, Le Locle; Michel Mora, architecte, La Brévine.

Camerimo

La société immobilière de l'ECAP a entrepris en 2004 les travaux de rénovation du bâtiment place de la Gare 4, à Neuchâtel, dont elle avait fait l'acquisition l'année précédente, en vue d'y reloger l'établissement et d'y intégrer le centre d'information et de prévention. Ces travaux, qui se poursuivent encore durant le premier semestre 2005, ont été limités à ce qui était nécessaire à l'installation de l'ECAP, à la fonctionnalité mais aussi à la convivialité des lieux: rafraîchissement et aménagement des locaux; réfection des accès et de l'accueil; création et équipement de salles de conférence, dont une en attique construite sur le toit, et flanquée d'une cafeteria.

Un investissement minimum pour un résultat convaincant. On aura pu ainsi réhabiliter et exploiter de manière optimale un bâtiment existant, bien conçu et bien situé.



COMMENTAIRES

Commissions de police du feu

Dans chacune des 62 communes du canton, la Commission de police du feu est l'organe responsable de la sécurité incendie des bâtiments. Pour tous ceux qui ont à leur demander ou à leur transmettre des informations à ce sujet, les présidents ou interlocuteurs désignés de ces commissions sont les suivants:

District de Neuchâtel

Neuchâtel: M. Eric Leuba
Hauterive: M. Bertrand Kistler
Saint-Blaise: M. Günter Raab
Marin-Epagnier: M. Richard Bischof
Thielle-Wavre: M Yves de Coulon
Cornaux: M. François Droz
Cressier: M. Bernard Stephan
Enges: M. Jean-Michel Simonet
Le Landeron: M. Vincent Debrot
Lignièrès: M. Philippe Fehlbaum

District de Boudry

Boudry: M. Denis Keller
Cortailod: M. Jean-Pierre Wiedmer
Colombier: M. Robert Goffinet
Auvernier: M. Eric Martin
Peseux: M Jean-Paul Robert
Corcelles-Cormondèche: M. Christian Chenaux
Bôle: M. Olaf Nötzel
Rochefort: M. Grégory Jeannet
Brot-Dessous: (à désigner)
Bevaix: M. Daniel Chevalier
Gorgier: M. Jean-Louis Wyss
Saint-Aubin-Sauges: M. Denis Favre
Fresens: M. Gabriel Cuany
Montalchez: M. Roger Perrin
Vaumarcus: MM. Jäggi, Aubert et Burri

District du Val-de-Travers

Môtiers: M. Gilles Aeschlimann
Couvet: M. Michel Patthey

Travers: M. Michel Giroud
Noiraigue: M. Michel Zäch
Boveresse: M. Michel Montandon
Fleurier: M. Jean-Marc Bayard
Buttes: M. Sylvain Moser
La Côte-aux-Fées: M. Yvan Perrin
Saint-Sulpice: M. Sven Schwab
Les Verrières: M. Jean-Pierre Fauguel
Les Bayards: M. Frédy Favre

District du Val-de-Ruz

Cernier: M. Pierre Gunthard
Chézard-Saint-Martin: M. Jean-Bernard Steudler
Dombresson: M. Alain Cosandier
Villiers: M. Hans Diethelm
Le Pâquier: M. Nicolas Favre
Savagnier: M. Patrick Moser
Fenin-Vilars-Saules: M. René Schmid
Fontaines: M. Julien Meyer
Engollon: M. Charly Comtesse
Fontainemelon: M. Ludovic Héлары
Les Hauts-Geneveys: M. Frédéric Guyaz
Boudevilliers: M. (à désigner)
Valangin: M. Eric Siegenthaler
Coffrane: M. Jean-Marc Besancet
Les Geneveys-sur-Coffrane: M. Claude-Alain von Allmen
Montmollin: M. Christian Studer

District du Locle

Le Locle: M. Jean-Marie Cramatte
Les Brenets: M. Fernand Dupré
Le Cerneux-Péquignot: Madame Yvette Ruoni
La Brévine: M. Jean-Maurice Gasser
La Chaux-du-Milieu: M. Patrice Brunner
Les Ponts-de-Martel: M. Yvan Botteron
Brot-Plamboz: M. Eric Haldimann

District de La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds: M. Jacques Luginbühl
Les Planchettes: M. Christophe Calame
La Sagne: M. Raymond Béguin

Corps de sapeurs-pompiers

Le regroupement des corps de sapeurs-pompiers s'est poursuivi sans relâche en 2004. Motivé par un double souci d'efficacité et d'économie, il permet à notre «armée du feu» de concilier au mieux les exigences croissantes de professionnalisme avec les avantages du volontariat et de la proximité. Pour les 62 communes du canton, on ne compte plus à fin 2004 que 36 unités, contre 47 à fin 2003, pour un effectif total de 2236 personnes.

Les mutations 2004 ont été les suivantes:

- Les corps de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Auvernier ont été regroupés en un centre de secours du Littoral centre et rattachés au SIS de Neuchâtel, dirigé par M. Frédéric Muhlheim.
- Les corps de Cernier, Fontainemelon, Chézard–St-Martin, Fontaines et Les Hauts-Geneveys ont été regroupés en un corps Val-de-Ruz Nord, placé sous le commandement du cap. Olivier Happersberger, de Cernier; ceux de Savagnier, Fenin-Vilars-Saules et Engollon se sont aussi regroupés sous le commandement du cap. Laurent Ryser, de Savagnier; le corps du Pâquier s'est intégré au regroupement Dombresson-Villiers, sous la direction du cap. Patrice Huguenin, pour former le corps Val-de-Ruz Est.
- Le corps des Brenets s'est intégré au SIS des Montagnes neuchâteloises, commandé par le maj. Marc-André Monard.

Au niveau des commandements, on relève les mutations suivantes:

- A Enges, le cap. Bernard Vaucher a remplacé le cap. Eric Gerber.
- A Bôle, le cap. René Maeder a succédé au cap. Daniel Baudois.
- A Brot-Dessous, Miguel Moreno remplace le cpl Raymond Renfer.
- A Bevaix, le cap. Martial Guinchard a succédé au cap. Gérald Moret.
- A Buttes, le cap. Fabrice Grandjean a remplacé le cap. Pierre-Alain Vuille.

- A St-Sulpice, le cap. Edoardo Paganuzzi a succédé au cap. Jean-Paul Jacot.

Enfin, les cap. Claude Muhlematter (Cortailod), Jean-Blaise Curtit (Couvét), Patrick Vuilleumier (Fontainemelon) et Sébastien Domon (Le Landeron) ont été promus au grade de major, en considération de leur rôle de commandant des centres de secours concernés.

Service d'incendie et de secours (SIS) de la ville de Neuchâtel:

M. Frédéric Muhlheim (cdt du SIS)

Centre de secours du Littoral-centre

(Neuchâtel, Auvernier, Corcelles-Cormondrèche,

Peseux): Lt.-col. Jean-Pascal Petermann (cdt du CS)

Bas-Lac (Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier et

Thielle-Wavre): cap. Alain Stoller

Enges: cap. Bernard Vaucher

Centre de secours de l'Entre-Deux-Lacs

(Le Landeron, Cornaux, Cressier, Lignières):

maj. Sébastien Domon (cdt du CS)

Centre de secours du Littoral-ouest

Cortailod: maj. Claude Muhlematter (cdt du CS)

Bevaix: cap. Martial Guinchard

Bôle: cap. René Maeder

Boudry: cap. Boris Baudat

Colombier: cap. Bernard Moeckli

Fresens: cap. Jean-Marc Zwahlen

La Béroche (Gorgier/Chez-Le-Bart, St-Aubin/Sauges,

Vaumarçus): cap. Olivier Kuster

Montalchez: cap. Yves Vuillermet

Rochefort: cap. Pierre-André Lambercier

Centre de secours du Val-de-Travers

Couvét-Boveresse: maj. Jean-Blaise Curtit (cdt du CS)

Brot-Dessous: M. Miguel Moreno

Buttes: cap. Fabrice Grandjean

> Suite page 20

COMMENTAIRES

> Corps de sapeurs-pompiers • Suite de page 19

Fleurier: cap. Albano Boscaglia
La Côte-aux-Fées: cap. Patrick Piaget
Les Bayards: cap. Daniel Cand
Les Verrières: cap. Blaise Cand
Môtiers: cap. Dominique Wyss
Noiraigue: cap. Jean-Pierre Huguenin
Saint-Sulpice: cap. Edoardo Paganuzzi
Travers: cap. Yves Burgat

Centre de secours Val-de-Ruz

Cdt: maj. Patrick Vuilleumier
Sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz Nord (SPVDRN)
(Cernier, Les Hauts-Geneveys, Fontainemelon, Fontaines, Chézard–St-Martin): cap. Olivier Happersberger
Boudevilliers: cap. Blaise Vuillet
Coffrane: cap. Dominique Favre
Sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz Sud (SPVDRS) (Fenin-Vilars-Saules, Engollon, Savagnier): cap. Laurent Ryser
Sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz Ouest (SPVDRO) (Les Geneveys s/Coffrane, Montmollin, Valangin): cap. Eric Dubied
Sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz Est (SPVDRE)
(Dombresson, Villiers, Le Pâquier): cap. Patrice Huguenin

Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SIS)

(La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets): maj. Marc-André Monard (cdt du SIS)
Les Brenets: cap. Daniele Scarpella
Vallée de La Brévine (La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu): cap. David Rosselet
Brot-Plamboz: cap. Christophe Matotea
Les Ponts-de-Martel: cap. Claude-Alain Favre
Les Planchettes: cap. Christophe Calame
La Sagne: cap. Yann Oppliger

Ramoneurs

Pas de modification dans l'effectif et les secteurs d'activité des maîtres-ramoneurs durant l'année 2004. La liste des maîtres-ramoneurs exerçant leur profession dans notre canton s'établissait comme suit au 31.12.2004:

Neuchâtel Est + Chaumont: Obrist André, Neuchâtel

Neuchâtel Ouest: Fleury Vincent, Neuchâtel

District de Neuchâtel:

Schwab René, Cornaux

Peseux, Corcelles-Cormondèche, Auvernier, Boudry, Bevaix, La Fruitière de Bevaix, Champ-du-Moulin, Rochefort, Brot-Dessous, Vaumarcus, Vernéaz:
Villommet Daniel, Peseux

Colombier, Bôle, Gorgier/Chez-le-Bart, Saint-Aubin/Sauges, Fresens, Montalchez, Cortaillod:
Fallet Eric, Colombier

Communes du Val-de-Ruz: Lovis Didier, Chézard

Communes du Val-de-Travers et La Brévine:
Struchen Gérald, Fleurier

Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu: Banderet Claude-Alain, Le Locle

La Chaux-de-Fonds Nord, La Sagne, Les Petits-Ponts, Brot-Plamboz: Roessl Christian, La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds Sud, Les Planchettes, Martel-Dernier, Les Ponts-de-Martel:
Stuedler Jacques, La Chaux-de-Fonds.

► Résultats financiers

Les résultats financiers de 2004 ont été marqués favorablement par deux phénomènes évoqués au début de ce rapport. Le premier est bien évidemment la réduction importante du montant des indemnités versées pour sinistres. Le second, c'est le bonus reçu de la réassurance des éléments naturels. Par ailleurs les charges ont été contenues dans les limites du budget tout comme les revenus des placements, ce qui a permis de réaliser un excédent de 13,6 millions de francs en chiffre rond.

Cet excédent a, en priorité, été utilisé pour adapter le niveau de la réserve générale à la couverture des dommages extraordinaires dus aux incendies et aux éléments naturels. Il est à noter que nous avons, en 2004, mandaté l'UIR pour estimer le risque probable maximum en matière d'éléments naturels du canton de Neuchâtel. Ce risque correspond à un orage de grêle dont le coût peut être estimé à quelque 175 Mfr avec une récurrence de 250 ans.

En tenant compte des risques incendie et de divers scénarii catastrophes ainsi que de la réassurance et des prestations de solidarité de la Communauté Intercantonale pour la Réassurance des Eléments Naturels (CIREN), nous estimons que le montant de la réserve libre doit être d'au moins 92 Mfr ou 0.23% du total des valeurs assurées. Cette estimation implique une affectation supplémentaire de 2.2 Mfr à cette réserve.

Etant donné que les provisions relatives aux engagements contractuels de l'ECAP sont correctement dotées, la Chambre d'assurance a décidé lors de sa séance du 20 avril 2005 d'affecter en priorité le solde de l'excédent à la provision pour réduction des primes futures. Il a été décidé d'attribuer à cette provision l'ensemble du résultat technique de l'assurance, calculé sur la période 1996 à 2004, soit un montant de 5'562'354 francs qui sera utilisé comme participation aux résultats, en réduction des primes 2006 et 2007, sous réserve d'une sinistralité extraordinairement importante durant les années 2005 et 2006. Il est à noter que, pour les assurés, une part de ces

réductions sera absorbée par l'indexation périodique des valeurs d'assurance consécutivement à l'augmentation de l'indice de référence calculé par l'Office fédéral de la statistique pour la région Mittelland qui s'établissait en octobre 2004 à l'indice 110.6 (indice 100 octobre 1998). Vu que nous avons procédé à une augmentation de l'indice ECAP de 5.3% en 2001, nous devons compenser le solde de l'augmentation de l'indice de référence par une augmentation de notre indice de 5 à 6 points, à partir de 2006.

Le solde de l'excédent a été affecté à l'optimisation de la provision pour le Pool des dommages sismiques (1 million) et aux réserves pour la prévention et la lutte contre les dommages (4.9 millions). Une bonne partie de ce montant sera destinée à l'octroi de subventions spéciales pour adapter les moyens d'intervention des corps communaux de sapeurs-pompiers qui se sont regroupés et qui se regrouperont au cours des années à venir. Enfin, un fonds spécial de 200'000 francs a été créé, conformément à l'article 95 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments du 29 avril 2003, pour venir en aide aux victimes de sinistres qui ne peuvent être couverts ou qui ne sont que partiellement couverts par une assurance.

Ces attributions sont à la fois conformes au principe de la mutualité qui associe les assurés au résultat et conséquentes avec la volonté d'exercer efficacement les missions de prévention et de lutte contre les dommages attribuées à l'ECAP.

Les comptes de l'exercice ont été vérifiés par la société PriceWaterhouseCoopers qui, en conclusion de son rapport, en atteste l'exactitude. Ils ont été acceptés par La Chambre d'assurance immobilière en date du 20 avril 2005.

Pierre Hirschy,
président de la Chambre d'assurance immobilière
Laurent Memminger, directeur de l'ECAP

🚩 Bâtiments assurés par catégorie

a) Nombre de bâtiments par classe d'assurance

	A	%	B	%	C	%	D	%	Totaux
Massif	24 077	74,99	5 660	72,38	1 622	32,29	37	50,68	31 396
Non massif	2 286	7,12	1 024	13,09	1 187	23,63	25	34,25	4 522
Mixte	2 622	8,17	972	12,43	2 160	42,99	11	15,07	5 765
Massif solivage	2 868	8,93	123	1,57	29	0,58			3 020
Provisoire	253	0,79	41	0,52	26	0,52			320
Nombre	32 106	100	7 820	100	5 024	100	73	100	45 023

b) Valeur assurée par classe d'assurance

	A Fr.	%	B Fr.	%	C Fr.	%	D Fr.	%	Totaux Fr.
Massif	18 649 796 527	78,78	10 892 883 223	91,46	2 143 017 692	58,47	40 652 021	65,23	31 726 349 462
Non massif	184 881 131	0,78	177 968 642	1,49	227 271 773	6,20	7 857 763	12,60	597 979 310
Mixte	1 019 146 660	4,30	498 910 234	4,18	1 245 510 177	33,98	13 806 447	22,15	2 777 373 518
Massif solivage	3 654 228 785	15,43	204 232 605	1,71	24 792 000	0,67			3 883 253 390
Provisoire	163 005 620	0,68	135 019 026	1,13	24 000 884	0,65			322 025 5300
Valeur assurée	23 671 058 723	100	11 909 013 730	100	3 664 592 526	100	62 316 232	100	39 306 981 210

c1) Bâtiments par usage

Usage du bâtiment	Nombre	%	Valeur assurée Fr.	%
Bâtiments administratifs et publics	1 683	3,74	5 434 031 213	13,82
Maisons d'habitation	24 712	54,89	25 087 852 524	63,83
Agriculture	4 779	10,61	2 148 339 882	5,47
Trafic et transports	7 192	15,97	1 133 881 605	2,88
Commerces	898	1,99	1 461 172 619	3,72
Industrie et artisanat	1 586	3,52	3 466 193 506	8,82
Hôtellerie, hébergement, restauration et divertissement	172	0,38	417 134 052	1,06
Petits bâtiments et dépendances	4 001	8,89	158 375 807	0,40
Totaux	45 023	100	39 306 981 210	100

NB: 99 bâtiments doivent encore être estimés et leur usage défini (total effectif des bâtiments: 45 122)

c2] Détail des bâtiments par usage

Codes	Usage des bâtiments	Nombre	Valeur assurée	Fr.
10	Bâtiments de bureaux et de service	240	1 081 418 826	
11	Bâtiments scolaires	272	1 676 460 829	
12	Bâtiments ecclésiastiques	219	456 367 073	
13	Hôpitaux, maisons de soins, établissements divers	207	1 130 311 773	
15	Bâtiments militaires	18	101 760 000	
16	Bâtiments consacrés aux arts, à la culture et aux sports	422	809 271 520	
19	Autres bâtiments publics	305	178 441 189	
20	Habitations	21 447	19 308 453 007	
29	Habitations avec industrie et/ou commerces	3 265	5 779 399 516	
30	Bâtiments agricoles habités (fermes) ou assimilés	1 639	1 537 966 906	
39	Autres bâtiments agricoles	3 140	610 372 976	
40	Bâtiments destinés à la circulation, au trafic et aux transports	7 192	1 133 881 605	
50	Magasins, commerces	251	1 118 795 749	
51	Dépôts, entrepôts	647	342 376 869	
60	Carrières, mines, extractions de matériaux et minerai, travail de la pierre et de la terre	77	95 681 100	
62	Industrie du bâtiment (sans bois et construction métallique)	211	194 290 831	
63	Produits alimentaires et de consommation	87	339 514 473	
64	Industrie textile, du vêtement et du cuir	10	22 041 815	
66	Travail du bois	166	99 842 727	
67	Industrie du papier, arts graphiques	26	92 310 900	
70	Industrie des matières synthétiques	26	48 907 521	
71	Industrie chimique	29	161 911 605	
72	Industrie de la métallurgie et des machines	316	1 114 738 731	
74	Horlogerie, mécanique de précision	170	787 455 673	
75	Industrie électronique	7	25 476 000	
76	Approvisionnement et élimination	453	392 287 126	
79	Bâtiments à multi-usages	8	91 735 000	
80	Hôtellerie	76	274 823 152	
81	Restauration	90	131 378 657	
82	Divertissements, jeux	6	10 932 242	
91	Petits bâtiments et dépendances	4 001	158 375 807	
	Total	45 023	39 306 981 210	

🚩 Bâtiments assurés par districts

a) District de Neuchâtel



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2004 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Neuchâtel	4 818	16	8 434 838 614	8 920 000
Hauterive	513	1	482 035 539	300 000
Saint-Blaise	934	4	728 317 346	3 396 000
Marin - Epagnier	911	8	1 035 980 989	1 736 000
Thielle - Wavre	273	3	156 244 592	1 304 000
Cornaux	502	8	382 280 994	1 591 000
Cressier	709	7	497 818 000	3 484 000
Enges	174	1	72 498 247	60 000
Le Landeron	1 224	15	858 331 305	1 506 600
Lignières	439	6	235 019 473	2 259 000
Total du district	10 497	69	12 883 365 104	24 556 600
Variation		+ 0.66%		+ 0.19%

b) District de Boudry



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2004 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Boudry	1 276	3	1 063 731 511	1 513 000
Cortailod	1 187	13	925 920 252	7 228 000
Colombier	1 380	15	1 121 908 105	14 179 000
Auvernier	529	4	376 554 489	715 600
Peseux	1 140	3	941 845 947	6 840 000
Corcelles-Cormondrèche	1 339	25	789 885 131	5 790 000
Bôle	578	10	333 579 010	2 172 000
Rochefort	666	8	269 784 868	1 671 000
Brot-Dessous	115	0	37 822 521	0
Bevaix	1 311	15	762 240 807	7 072 000
Gorgier	856	3	474 170 726	1 222 000
Saint-Aubin - Sauges	780	4	498 647 173	313 600
Fresens	122	0	46 723 994	0
Montalchez	173	1	55 017 052	20 000
Vaumarcus	152	1	68 786 342	450 000
Total du district	11 604	105	7 766 617 935	49 186 200
Variation		+ 0.91%		+ 0.64%

c) District du Val-de-Travers



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2004 Fr.	Valeur assurée Bâtiments nouveaux Fr.
Môtiers	387	0	241 010 194	0
Couvet	1 001	7	743 330 455	365 000
Travers	639	7	305 624 769	725 000
Noiraigue	246	3	114 785 447	190 000
Boveresse	243	3	93 133 015	770 000
Fleurier	1 058	5	804 740 831	5 399 000
Buttes	404	7	176 950 310	796 000
La Côte-aux-Fées	303	0	163 182 094	0
Saint-Sulpice	337	10	160 134 563	1 873 000
Les Verrières	443	3	243 529 515	506 000
Les Bayards	289	4	125 974 601	1 513 000
Total du district	5350	49	3 172 395 800	12 137 000
Variation		+ 0.92%		+ 0.38%

d) District du Val-de-Ruz



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2004 Fr.	Valeur assurée Bâtiments nouveaux Fr.
Cernier	584	13	438 373 857	5 661 000
Chézard - Saint-Martin	666	4	333 641 363	1 148 000
Dombresson	522	11	316 352 569	2 526 680
Villiers	180	5	90 794 989	1 310 000
Le Pâquier	146	1	72 414 700	50 000
Savagnier	469	8	216 699 284	2 544 000
Fenin - Villars - Saules	321	1	160 507 347	25 000
Fontaines	445	3	221 892 989	800 000
Engollon	57	0	38 961 894	0
Fontainemelon	398	2	299 359 731	2 760 000
Les Hauts-Geneveys	391	3	217 518 131	337 000
Boudevilliers	329	5	209 921 057	553 000
Valangin	173	2	115 865 227	125 000
Coffrane	259	3	129 417 368	233 000
Les Geneveys-sur-Coffrane	423	7	313 203 142	3 155 000
Montmollin	224	7	109 183 631	2 666 000
Total du district	5 587	75	3 284 107 286	23 893 680
Variation		+ 1.36%		+ 0.73%

e] District du Locle



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2004 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Le Locle	2 535	12	2 482 279 694	6 014 000
Les Brenets	568	1	304 176 684	400 000
Le Cerneux-Péquignot	204	4	96 061 326	1 445 000
La Brévine	488	5	248 254 584	459 000
La Chaux-du-Milieu	292	4	141 513 410	645 000
Les Ponts-de-Martel	606	4	341 636 236	1 102 600
Brot - Plamboz	270	0	99 178 368	0
Total du district	4 963	30	3 713 100 305	10 065 600
Variation	+ 0.61%			+ 0.27%

f] District de La Chaux-de-Fonds



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2004 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
La Chaux-de-Fonds	6 428	25	8 127 013 531	23 853 200
Les Planchettes	189	0	80 037 310	0
La Sagne	504	2	280 343 936	510 000
Total du district	7 121	27	8 487 394 779	24 363 200
Variation	+ 0.38%			+ 0.29%

g] Récapitulation



District	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2004 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Neuchâtel	10 497	69	12 883 365 104	24 556 600
Boudry	11 604	105	7 766 617 935	49 186 200
Val-de-Travers	5 350	49	3 172 395 800	12 137 000
Val-de-Ruz	5 587	75	3 284 107 286	23 893 680
Locle	4 963	30	3 713 100 305	10 065 600
La Chaux-de-Fonds	7 121	27	8 487 394 779	24 363 200
Total du canton	45 122	355	39 306 981 210	144 202 280
Variation	+ 0.79%			+ 0.37%

NB: 99 bâtiments doivent encore être estimés et leur usage défini.

Sinistres incendie

a] Les 14 plus grands sinistres causés par le feu en 2004

Date du sinistre	Commune	Cause du sinistre	Affectation du bâtiment
15.04.04	Rochefort	Allumettes, briquets	Ecuries, granges et loges
12.01.04	Les Verrières	Appareils défectueux	Fermes
18.04.04	Neuchâtel	Cigares, cigarettes, pipes	Habitations collectives locatives
17.02.04	La Chaux-de-Fonds	Lampes	Habitations individuelles
31.05.04	Neuchâtel	Cigares, cigarettes, pipes	Bâtiments commerciaux avec artisanat
16.04.04	Colombier (NE)	Allumettes, briquets	Habitations collectives locatives
21.04.04	La Chaux-de-Fonds	Par un tiers	Habitations collectives locatives
12.12.04	Boudry	Causes inconnues	Habitations individuelles
11.04.04	La Chaux-de-Fonds	Cigares, cigarettes, pipes	Habitations collectives locatives
02.10.04	Hauterive	Huile de friteuse, casserole	Habitations collectives locatives
10.11.04	Le Landeron	Allumettes, briquets	Habitations avec partie commerciale
25.01.04	Saint-Aubin-Sauges	Appareils défectueux	Habitations collectives locatives
07.02.04	La Chaux-de-Fonds	Canal de fumée	Habitations avec partie commerciale
31.12.04	Neuchâtel	Causes inconnues	Habitations collectives locatives

Ces 14 sinistres ont causé des dommages pour un total de plus de 4 millions de francs

b) Indemnités estimées réparties selon les districts



	Nombre de bâtiments sinistrés		Indemnités Fr.	
		%		%
La Chaux-de-Fonds	76	17,84	818 146	13,76
Val-de-Ruz	1 51	11,97	141 107	2,37
Neuchâtel	1 101	23,71	1 877 529	31,57
Le Locle	1 50	11,74	226 986	3,82
Val-de-Travers	1 42	9,86	1 019 518	17,14
Boudry	1 106	24,88	1 864 669	31,35
Totaux	1 426	100	5 947 955	100

c) Indemnités estimées réparties selon le montant

Montant de l'indemnité Fr.			Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
jusqu'à	500		64	104 536 189	19 165	0,32
de	501 à	1 000	fi 69	126 684 895	55 816	0,94
de	1 001 à	2 000	fi 121	232 570 163	187 773	3,16
de	2 001 à	5 000	fi 82	200 902 847	259 503	4,36
de	5 001 à	10 000	fi 37	139 464 500	270 950	4,56
de	10 001 à	20 000	fi 21	41 533 000	321 914	5,41
de	20 001 à	50 000	fi 16	108 686 700	473 341	7,96
de	50 001 à	100 000	fi 6	12 226 800	438 946	7,38
plus de	100 000		fi 10	46 522 179	3 920 547	65,91
Totaux			426	1 013 127 274	5 947 955	100

d) Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	
		%			%
Installation de chauffage	24	5,63	23 176 900	301 156	5,06
Allumettes, cigarettes, bougies, etc...	28	6,57	132 022 837	2 865 811	48,18
Autres foyers déterminés	4	0,94	5 000 000	30 326	0,51
Combustion spontanée (divers)	1	0,23	900 000	6 704	0,11
Manipulation de produits inflammables	2	0,47	2 265 000	15 000	0,25
Huile de friteuse, contenu de casseroles	32	7,51	78 719 026	269 249	4,53
Explosions de gaz et de matières explosives	4	0,94	10 461 579	15 941	0,27
Court-circuit, installations et appareils électriques défectueux	69	16,20	145 337 768	1 391 984	23,40
Foudre	234	54,93	520 019 163	572 051	9,62
Malveillance, auteur connu	6	0,94	44 998 000	182 531	3,07
Malveillance, auteur inconnu	5	1,17	8 937 000	50 397	0,85
Autres causes connues	4	0,94	14 620 000	33 947	0,57
Cause inconnue	13	3,05	26 670 000	212 858	3,58
Cause encore indéterminée					
Totaux	426	100	1 013 127 274	5 947 955	100



e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
	Janvier	33	61 316 226	1 363 799	22,93
	Février	13	40 512 374	414 648	6,97
	Mars	18	87 253 332	166 100	2,79
	Avril	18	38 057 400	2 397 163	40,30
	Mai	28	73 950 779	257 749	4,33
	Juin	16	21 115 200	70 226	1,18
	Juillet	84	225 059 553	230 314	3,87
	Août	108	269 763 400	312 175	5,25
	Septembre	34	52 619 874	73 895	1,24
	Octobre	33	36 621 400	175 886	2,96
	Novembre	22	69 294 579	166 398	2,80
	Décembre	19	37 563 158	319 602	5,37
Totaux	426	1 013 127 274	5 947 955	100	

f] Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Bâtiments administratifs à caractère public	27	6,34	204 417 532	120 747	2,03
Maisons d'habitation	332	77,93	622 018 432	3 532 589	59,39
Exploitations agricoles	36	8,45	37 426 663	1 965 390	33,04
Transports	9	2,11	28 188 632	49 222	0,83
Commerce	3	0,70	43 531 579	182 289	3,06
Industrie et artisanat	10	2,35	70 655 000	63 650	1,07
Hôtellerie	2	0,47	6 600 000	5 223	0,09
Divers bâtiments	7	1,64	289 437	28 845	0,48
Totaux	426	100	1 013 127 274	5 947 955	100

◆ Sinistres éléments naturels

a) Indemnités estimées réparties selon les districts



	Nombre de bâtiments sinistrés		Indemnités Fr.	
		%		%
..... La Chaux-de-Fonds	1 104	11,09	259 908	8,16
..... Val-de-Ruz	1 32	3,41	117 287	3,68
..... Neuchâtel	1 200	21,32	704 275	22,10
..... Le Locle	1 57	6,08	168 393	5,28
..... Val-de-Travers	1 315	33,58	1 223 162	38,39
..... Boudry	1 230	24,52	713 415	22,39
Totaux	1 938	100	3 186 440	100

b) Indemnités moyennes estimées par cause

Cause	Valeur moyenne du sinistre	Fr.
Ouragan		2 592
Grêle		3 825
Crues, inondations		4 248
Eboulements, glissement de terrain		8 507
Glissement et poids de la neige sur les toits		1 678

c) Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	
		%			%
Ouragan	385	41,04	822 457 950	997 792	31,31
Grêle	312	33,26	342 717 253	1 193 341	37,45
Inondations	220	23,45	615 711 774	934 653	29,33
Eaux de surface	4	0,43	4 050 300	11 645	0,37
Eboulements, glissement de terrain	3	0,32	1 570 000	25 520	0,80
Glissement et poids de la neige sur les toits	14	1,49	17 212 553	23 489	0,74
Totaux	938	100	1 803 719 829	3 186 440	100

d) Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	
		%			%
Bâtiments administratifs à caractère public	45	4,80	367 112 856	270 545	8,49
Maisons d'habitation	723	77,08	1 045 608 921	2 118 754	66,49
Exploitations agricoles	69	7,36	62 832 458	212 337	6,66
Transports	28	2,99	68 258 105	128 263	4,03
Commerce	13	1,39	85 902 105	84 908	2,66
Industrie et artisanat	30	3,20	141 877 663	210 494	6,61
Hôtellerie	6	0,64	29 810 000	41 442	1,30
Divers bâtiments	24	2,56	2 317 721	119 697	3,76
Totaux	938	100	1 803 719 829	3 186 440	100

e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
	Janvier	198	413 391 774	504 850	15,84
	Février	9	23 076 500	17 971	0,56
	Mars	5	7 263 053	4 109	0,13
	Avril	2	1 000 000	26 200	0,82
	Mai	5	6 409 300	16 252	0,51
	Juin	7	25 195 700	9 176	0,29
	Juillet	462	830 225 089	2 001 610	62,82
	Août	218	455 161 024	486 526	15,27
	Septembre	3	2 860 000	6 125	0,19
	Octobre	10	12 294 100	48 050	1,51
	Novembre	5	8 558 289	5 191	0,16
	Décembre	14	18 285 000	60 380	1,89
Totaux		938	1 803 719 829	3 186 440	100

 Réassurance

Décompte ECAP - Union intercantonale de réassurance UIR

		2004		2003	
		Feu	Éléments naturels	Feu	Éléments naturels
Primes payées	Fr.	1 399 897.00	1 020 176.00	1 261 509.00	988 121.00
Prestations de l'UIR	Fr.	-287 151.00	-13 581.00	-1 231 443.00	672 286.00
Différence en faveur de l'UIR	Fr.	1 112 746.00	1 006 595.00	30 066.00	1 660 407.00

Police du feu

a) Inspection des bâtiments

	2004	2003
Bâtiments assurés au 31 décembre	45 122	44 549
Nombre de commissaires de police du feu dans le canton	357	363
Bâtiments inspectés - nombre - en proportion des bâtiments assurés	4 941 10,9%	4 862 10,9%
Décisions de mise en conformité - nombre - en proportion des bâtiments inspectés	1 161 23,5%	1 363 28%

b) Bâtiments raccordés à la Centrale de transmission des alarmes (CTA, n°118)

	2004	2003
Total	790	653

c) Bâtiments non raccordés au réseau d'eau (sans pression utile en cas d'incendie)

	2004	2003
District de Neuchâtel	89	78
District de Boudry	252	352
District du Val-de-Travers	288	286
District du Val-de-Ruz	278	276
District du Locle	439	438
District de La Chaux-de-Fonds	498	471
Total	1 844	1 901

d) Installations thermiques

- autorisations délivrées, par district

	2004	2003
District de Neuchâtel	153 (ville: 96)	116 (ville: 56)
District de Boudry	196	160
District du Val-de-Travers	63	45
District du Val-de-Ruz	83	67
District du Locle	56 (ville: 56)	63 (ville: 44)
District de La Chaux-de-Fonds	103 (ville: 99)	60 (ville: 54)
Total	654	511

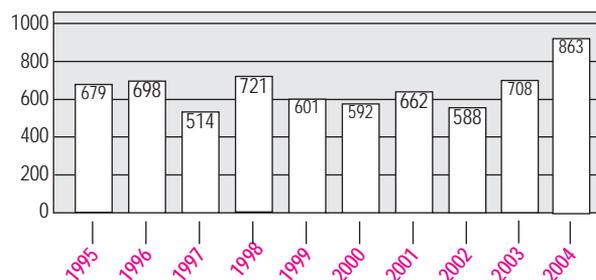
- autorisations délivrées, par type

	2004	2003
Mazout	247	215
Gaz	277	218
Bois	75	61
Pellet	13	-
Pompe à chaleur	22	10
Solaire	0	6
Chauffage à distance	2	1
Bois / Mazout	12	-
Combustible indéterminé	16	-
Total	654	511

e] Sanctions de plans, par type de bâtiment

	Nouvelles constructions		Transformations	
	2004	2003	2004	2003
Maisons familiales	221	141	286	225
Locatifs	30	31	0	30
Immeubles commerciaux et industriels	12	18	32	29
Bâtiments ruraux	33	36	37	32
Petits bâtiments, dépendances	104	117	32	23
Immeubles publics, écoles, etc.	3	6	20	9
Hôtels, restaurants, homes	0	0	16	11
Totaux	403	349	460	359

f] Evolution du nombre des préavis de sanctions durant les dix dernières années



Subventions

a] Contributions aux frais de prévention et de défense incendie

	Montants	Fr.
Contribution de l'ECAP:		
• subsides et subventions octroyés par l'ECAP		5 003 050.45
• charges salariales et diverses supportées par l'ECAP		1 866 814.05
• versement au Fonds cantonal des sapeurs-pompiers		1 371 073.87
Total à charge de l'ECAP	8 240 938.37	(89,44%)
Contribution des assureurs privés	910 202.28	(9,88%)
Intérêts du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers	6 750.00	(0,07%)
Autres recettes (location piste d'exercice Couvet, programme NE-Fire)	55 563.35	(0,60%)
Total	9 213 454.00	(100%)

b) Affectation générale des montants

Ces subsides et frais ont été engagés de la manière suivante:	Montants	Fr.	Total	Fr.
1. Fonds cantonal des sapeurs-pompiers				
<i>Destination</i>				
Matériel et habillement	612 362.50			
Extincteurs	106 260.35			
Hydrants	93 902.00			
Cours cantonaux et fédéraux	430 607.15			
Achats de matériel et frais d'entretien	118 980.30			
Maintenance du réseau d'alarme	468 513.70			
Mandats externes	14 655.45			
Inspections	4 991.25			
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	45 500.00			
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	11 218.00			
Participation frais administratifs Service du feu	324 000.00			
Versement à la fortune du fonds	100 000.00			
Frais divers	12 598.80			
Total Fonds cantonal des sapeurs-pompiers			2 343 589.50	
Dont payé par l'ECAP			1 371 073.87	
2. Subsides et subventions octroyés directement par l'ECAP				
POUR LA PREVENTION				
Subsides pour mesures constructives et techniques (301 dossiers traités voir commentaires à la page suivante)	1 404 086.70			
Opération Pilhôte 2001	22 787.00			
Subventions pour adductions	100 000.00			
Subventions diverses	0.00			
Contribution au fonds cantonal des eaux	200 000.00			1 726 873.70
POUR LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES				
Centres de secours et communes				
Véhicules	2 311 189.35			
Radio Polycom	182 390.40			
Piste d'exercice des sapeurs-pompiers à Couvet	-			
Constructions	454 792.00			
Equipements divers	208 612.20			
Subventions SIS et CS	544 802.55			
Subsides cantonaux aux CS et SIS	254 000.00			
Part à la contribution fédérale aux coûts de protection des routes nationales (restitution sur investissements)	-26 386.00			
Ajustement de la provision défense incendie	-775 400.50			
Divers				
Collaboration avec la Police cantonale	94 000.00			
Recharges d'extincteurs et écoles du feu	6 676.75			
Installations de réceptacles de clés	21 500.00			3 276 176.75
Total des subsides et subventions octroyés directement par l'ECAP			5 003 050.45	
Charges salariales et diverses			1 866 814.05	
Total général			8 240 938.37	

c] Affectation des subsides pour mesures constructives et techniques

	Montants	Fr.
Mesures de prévention constructives volontaires		
30 cloisonnements coupe-feu		145 948.00
4 obturations au travers de cloisonnements coupe-feu		34 848.00
2 escaliers de secours et installations fixes pour l'évacuation		15 601.00
2 constructions de citernes		38 223.00
2 installations de clapets coupe-feu		14 181.00
40 Sous-total		248 801.00
Mesures de prévention techniques volontaires		
51 changements de télétransmetteur «Alarmnet»		63 275.00
3 acquisitions d'armoires anti-feu		4 659.00
61 installations de détection incendie		506 625.00
18 installations à commandes manuelles ou automatiques pour l'évacuation de chaleur et le désenfumage		35 609.00
34 installations d'éclairage de sécurité et d'alimentation de sécurité		132 014.00
6 installations d'extinction automatique		20 465.00
48 installations de paratonnerre		137 787.00
1 installation de postes incendie avec pompe immergée pour les bâtiments non raccordés au réseau d'eau et au bénéfice d'une réserve d'eau d'incendie		3 507.00
11 installations de postes incendie, hydrants intérieurs (bouche incendie) colonnes sèches		20 196.00
3 installations d'extinction Sprinkler		64 702.00
4 installations de parasurtension		1 522.00
1 sonde à fourrage		114.00
1 Installations de conduite d'eau avec pose d'hydrant		14 893.00
242 Sous-total		1 005 368.00
Mesures de prévention d'organisation volontaires		
19 Écoles feux pour instruction et manipulation des extincteurs sur feux réels		31 166.00
301 dossiers		1 285 335.00
Subvention extincteurs portatifs		118 751.70
Total des subventions payées en 2004		1 404 086.70

Compte d'exploitation

a] Revenus

Revenus d'exploitation

- PRIMES, CONTRIBUTIONS ET INDEMNITES DE REASSURANCE:
 - Primes d'assurance
 - Prélèvement à la provision Rabais sur primes d'assurance
 - Réassurance, part aux indemnités de dommages
 - Contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages
 - Total primes, contributions et indemnités de réassurance**

- REVENUS FINANCIERS ET DIVERS LIES A L'EXPLOITATION:

- Revenus CCP et CC
- Revenus divers
- Total revenus financiers et divers d'exploitation**

Total des revenus d'exploitation

Revenus financiers et variation des valeurs des placements financiers

- Titres et placements
- Revenus des prêts
- Ajustement à la provision sur titres
- Total des revenus et variations des valeurs des placements financiers**

Total des revenus

	Exercice 2004	Exercice 2003
	Fr.	Fr.
Primes d'assurance	19 191 888.29	19 400 882.60
Prélèvement à la provision Rabais sur primes d'assurance	0.00	0.00
Réassurance, part aux indemnités de dommages	300 732.00	559 157.00
Contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages	7 811 277.80	7 707 134.75
Total primes, contributions et indemnités de réassurance	27 303 898.09	27 667 174.35
Revenus CCP et CC	78 222.60	104 452.00
Revenus divers	10 854.60	10 944.60
Total revenus financiers et divers d'exploitation	89 077.20	115 396.60
Total des revenus d'exploitation	27 392 975.29	27 782 570.95
Titres et placements	3 979 066.23	8 949 501.99
Revenus des prêts	1 132 550.00	1 154 250.00
Ajustement à la provision sur titres	-85 000.00	
Total des revenus et variations des valeurs des placements financiers	5 026 616.23	10 103 751.99
Total des revenus	32 419 591.52	37 886 322.94

Compte d'exploitation (suite)

b] Charges

Charges d'exploitation

- CHARGES DE L'ASSURANCE:

Indemnités de dommages incendies

Indemnités de dommages éléments naturels

Total charges sinistres

Primes de réassurance

Frais d'évaluation des bâtiments

Charges pour les prestations relatives à l'assurance

Ajustement de la provision CIREN et UIR

Ajustement de la provision Pool dommages sismiques

Bonus réassurance

Total autres charges de l'assurance

Total des charges de l'assurance

- CHARGES DE PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES:

Charges pour les prestations de prévention et de défense contre les dommages

Subventions prévention

Subventions pour la lutte contre les dommages

Versement au Fonds cantonal des sapeurs-pompiers

Total des charges de la prévention et de la lutte contre les dommages

Total des charges d'exploitation

	Exercice 2004	Exercice 2003
	Fr.	Fr.
	5 398 265.55	10 755 999.85
	3 145 477.75	1 038 090.75
	8 543 743.30	11 794 090.60
	3 484 073.00	3 319 630.00
	762 498.60	925 404.05
	2 940 048.04	2 364 974.55
	0.00	71 000.00
		0.00
	-4 808 589.00	0.00
	2 378 030.64	6 681 008.60
	10 921 773.94	18 475 099.20
	1 866 814.05	1 543 748.00
	1 726 873.70	2 244 963.00
	3 276 176.75	3 023 939.83
	1 371 073.87	1 548 336.17
	8 240 938.37	8 360 987.00
	19 162 712.31	26 836 086.20

Compte d'exploitation (suite)

b] Charges (suite)

- ATTRIBUTIONS/PRELÈVEMENTS AUX PROVISIONS ET RESERVES:

Prélèvements/attributions aux provisions sur titres

Prélèvement au Fonds pour la prévention et la défense contre les dommages

Attribution spéciale au Fonds pour la prévention et la défense contre les dommages

Attribution/prélèvement autres provisions

Attribution/prélèvement au Fonds de réserve

Total des attributions/prélèvements aux provisions et réserves

Total des charges

Excédents de revenus

Exercice 2004

Fr.

0.00

0.00

5 300 000.00

5 521 987.05

2 209 400.00

13 031 387.05

32 194 099.36

225 492.16

Exercice 2003

Fr.

8 000 000.00

0.00

950 000.00

800 000.00

1 000 000.00

10 750 000.00

37 586 086.20

300 236.74

c] Résultat d'exploitation

Total des revenus

Total des charges

Résultat d'exploitation

27 392 975.29

19 162 712.31

8 230 262.98

27 782 570.95

26 836 086.20

946 484.75

d] Bilan

	2004	2003
	Fr.	Fr.
Actif		
Caisse	7 191.80	4 382.45
Chèque postal	13 551 926.25	15 966 953.71
Banques	5 653 146.32	4 130 183.37
<i>Débiteurs:</i>		
• Primes d'assurance	213 247.19	211 721.24
• Camerimo S.A. c/c	1 090 274.55	1 644 072.10
• Etat de Neuchâtel c/c	9 083.65	80 487.70
• Union Intercantonale de Réassurance:		
– Compte courant	4 816 201.00	347 268.00
– Participation à recevoir sur sinistres en suspens	1 031 400.00	1 182 371.00
– Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation (CCNC)	300 955.90	0.00
• Administration Fédérale des Contributions c/c	472 420.61	436 666.98
Actifs transitoires	1 381 287.36	1 533 444.88
Titres et placements	114 833 159.64	109 225 221.42
Participation Camerimo S.A.	50 000.00	50 000.00
Prêts divers	36 025 964.65	36 700 500.00
Total	179 436 258.92	171 513 272.85
Passif		
Créanciers	418 119.85	3 756 960.14
Provision pour dommages en suspens	9 962 147.15	12 949 758.10
Passifs transitoires	1 488 038.02	1 772 230.57
Primes encaissées d'avance	3 865 989.50	1 898 838.35
Provisions à court terme	861 019.45	1 606 514.40
Provision CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels)	23 640 000.00	23 640 000.00
Provision pour rabais s/primes d'assurance années futures	5 562 354.45	0.00
Provision POOL dommages sismiques	16 310 000.00	15 310 000.00
Provision pour surprime de réassurance années futures	0.00	494 872.45
Provision pour fluctuation de cours	13 435 000.00	13 350 000.00
Fonds pour la prévention - défense contre les dommages	9 978 599.50	5 454 000.00
Fonds spécial pour dommages non couverts	200 000.00	0.00
Fonds de réserve	92 037 400.00	89 828 000.00
Bénéfice reporté	1 452 098.84	1 151 862.10
Résultat de l'exercice	225 492.16	300 236.74
Total	179 436 258.92	171 513 272.85

e] Camerimo S.A.

Exercice 2004

Bilan

Actif	Fr.
Compte de chèque postal	344 858.85
Débiteurs	952 904.95
Stocks mazout	15 155.00
Actifs transitoires	17 580.00
Immeubles	30 969 964.65
Total	32 300 463.45

Passif	Fr.
Créanciers	31 084 130.65
Etablissement cantonal d'assurance immobilière c/c	1 090 274.55
Passifs transitoires	0.00
Capital-actions	50 000.00
Fonds de réparation et d'entretien	45 000.00
Pertes et profits	30 935.00
Résultat de l'exercice	123.25
Total	32 300 463.45

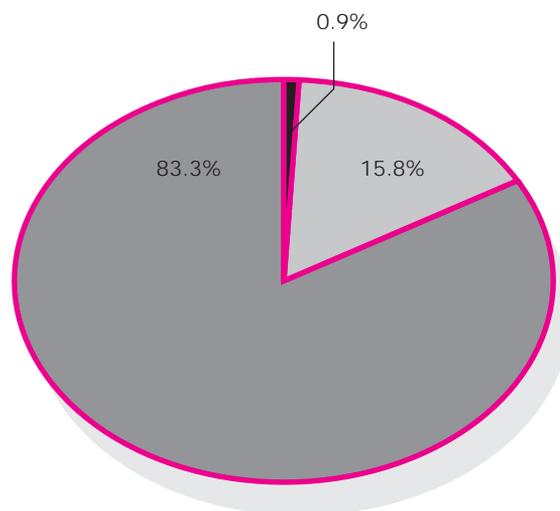
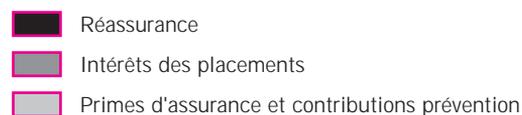
Compte d'exploitation

	Charges	Fr.	Revenus	Fr.
Loyers des immeubles			1 881 832.55	
Revenus divers			265 006.40	
Frais d'exploitation des immeubles	1 268 215.70			
Intérêts passifs	878 500.00			
Bénéfice de l'exercice		123.25		
Total	2 146 838.95		2 146 838.95	

f] Résultats généraux 2004

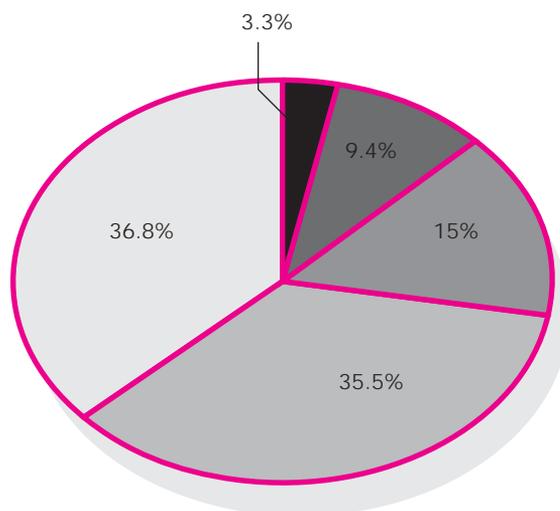
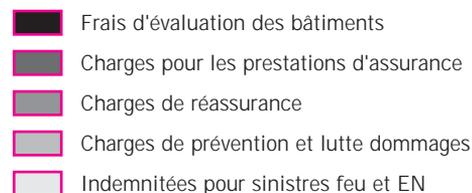
Source des revenus

	%	Mio Fr.
Intérêts des placements et de trésorerie	15,8	5.12
Réassurance	0,9	0.30
Primes d'assurance et contributions prévention	83,3	27.00
Total	100,0	32.42



Répartition des charges

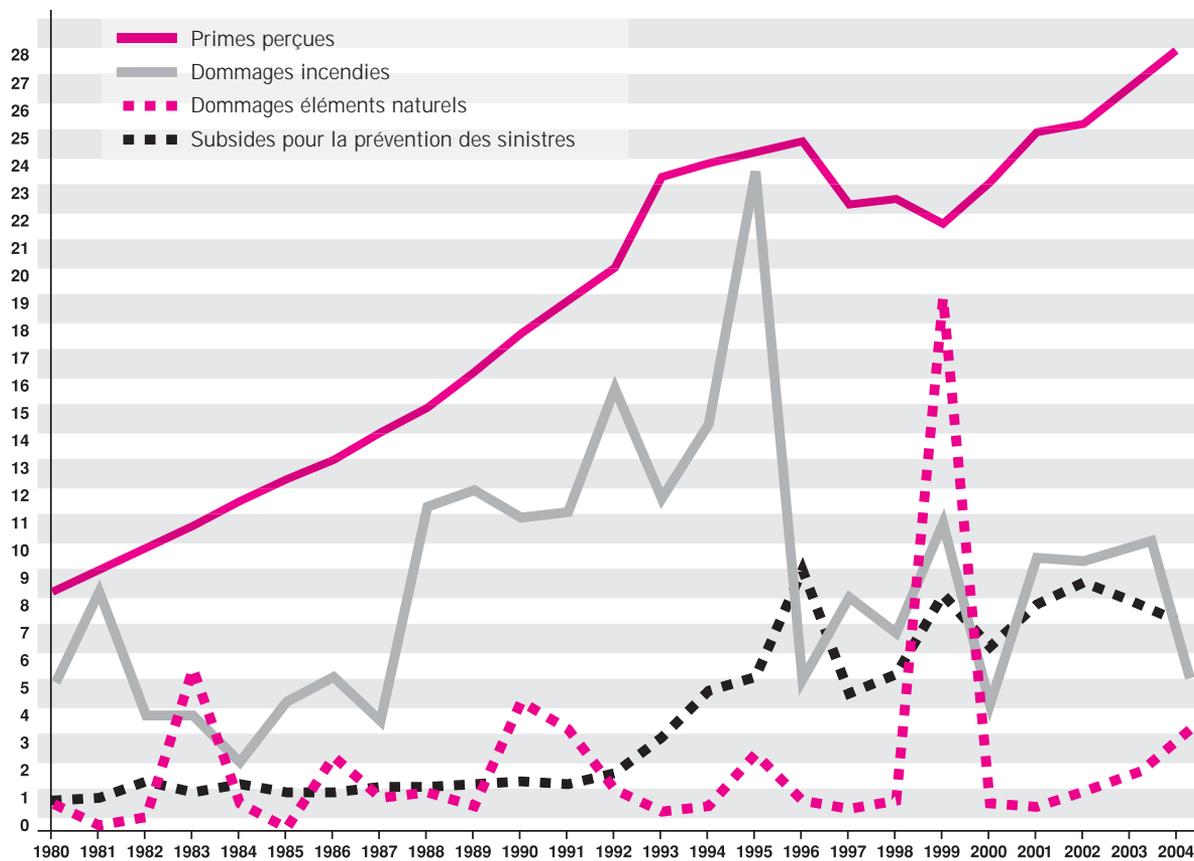
	%	Mio Fr.
Frais d'évaluation des bâtiments	3,3	0.76
Charges de réassurance (hors bonus)	15,0	3.48
Indemnités pour sinistres Feu et EN	36,8	8.54
Charges pour les prestations d'assurance	9,4	2.94
Charges de prévention et lutte dommages	35,5	8.24
Total	100,0	23.96



g) Résultats généraux de 1976 à 2004

Année	Nombre de bâtiments	Capitaux assurés Fr.	Primes perçues Fr.	Indemnités incendies Fr.	% du cap. ass.	Indemnités éléments naturels Fr.	% du cap. ass.	Subsidés pour la prévention des sinistres Fr.	Réserves Fr.
1977	35 788	10 670 934 100.00	7 656 761.00	3 357 433.00	0,314	1 001 755.00	0,093	1 088 820.00	26 664 000.00
1978	35 897	11 065 891 900.00	7 943 510.00	4 090 099.00	0,369	154 785.00	0,014	1 102 420.00	29 164 000.00
1979	36 048	11 536 520 300.00	8 236 290.00	4 142 643.00	0,359	552 722.00	0,048	1 184 145.00	31 864 000.00
1980	36 271	12 202 727 300.00	8 723 256.00	5 393 044.00	0,442	965 025.00	0,079	1 110 893.00	33 894 000.00
1981	36 657	13 174 469 100.00	9 454 747.00	8 735 038.00	0,663	204 021.00	0,015	1 228 283.00	35 114 000.00
1982	37 167	14 361 277 200.00	10 301 601.00	4 226 959.00	0,294	499 802.00	0,034	1 764 287.00	38 704 000.00
1983	37 596	15 575 789 500.00	11 141 442.00	4 222 938.00	0,271	5 851 047.00	0,375	1 417 884.00	40 399 000.00
1984	37 943	16 696 856 900.00	11 953 311.00	2 454 321.00	0,147	1 040 597.00	0,062	1 688 950.00	46 262 800.00
1985	38 322	17 920 159 600.00	12 844 640.00	4 749 118.00	0,265	95 438.00	0,005	1 417 251.00	51 900 500.00
1986	38 596	18 895 102 800.00	13 546 652.00	5 584 735.00	0,295	2 728 311.00	0,144	1 389 445.00	56 650 000.00
1987	38 194	20 221 901 500.00	14 481 501.00	3 987 577.00	0,197	1 236 795.00	0,061	1 585 426.00	62 550 000.00
1988	39 330	21 326 164 300.00	15 352 415.00	11 843 570.00	0,555	1 369 865.00	0,064	1 610 881.00	66 200 000.00
1989	39 772	22 986 364 600.00	16 716 259.00	12 397 535.00	0,539	872 354.00	0,038	1 727 287.00	70 400 000.00
1990	40 237	25 628 035 300.00	18 064 082.00	11 408 038.00	0,445	4 700 373.00	0,183	1 822 482.00	74 000 000.00
1991	40 628	27 307 518 000.00	19 278 373.00	11 633 163.00	0,426	3 695 020.00	0,135	1 734 098.00	77 300 000.00
1992	41 160	29 659 591 400.00	20 533 758.00	16 122 007.00	0,543	1 525 000.00	0,051	2 111 461.00	80 900 000.00
1993	41 499	34 023 945 200.00	23 769 337.00	12 078 228.00	0,354	730 713.00	0,021	3 449 446.00	89 200 000.00
1994	42 061	34 708 548 900.00	24 286 788.00	14 773 236.00	0,426	859 269.00	0,025	5 057 123.00	97 500 000.00
1995	42 464	35 388 781 000.00	24 745 302.00	24 015 826.00	0,679	2 759 834.00	0,078	5 606 850.00	88 250 000.00
1996	42 692	36 001 127 200.00	25 098 797.00	5 520 069.00	0,153	1 075 434.00	0,030	9 503 230.00	93 250 000.00
1997	42 965	36 294 274 300.00	22 819 302.00	8 535 140.00	0,235	793 469.00	0,022	4 974 888.00	101 050 000.00
1998	43 261	36 631 830 400.00	22 992 730.00	7 150 902.00	0,195	1 145 837.00	0,031	5 657 552.00	108 628 000.00
1999	43 417	35 240 665 857.00	22 104 448.00	11 229 456.00	0,319	19 432 694.00	0,551	8 615 825.00	104 628 000.00
2000	43 714	35 528 593 091.00	23 580 290.00	4 634 958.00	0,130	1 043 131.00	0,029	6 655 109.00	100 828 000.00
2001	44 122	37 762 069 466.00	25 454 681.00	9 989 787.00	0,265	952 156.00	0,025	8 177 484.00	88 828 000.00
2002	44 207	38 027 335 484.00	25 737 635.00	9 907 473.00	0,261	1 408 471.00	0,037	9 003 575.80	88 828 000.00
2003	44 549	38 479 099 673.00	27 107 307.00	10 380 323.00	0,270	1 752 852.00	0,046	8 360 987.00	89 828 000.00
2004	45 023	39 306 981 210.00	27 003 220.00	5 097 655.00	0,130	3 186 440.00	0,081	8 240 938.00	92 037 400.00

Remarque: La diminution de la réserve, à fin 1995, résulte de la constitution de la nouvelle provision CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) et à fin 2001 de la provision pour le pool sismique.



SINISTRES 2004

Quatre cent vingt-six incendies (dont un mortel), neuf cent trente-huit bâtiments endommagés par les forces de la nature: 1364 sinistres en 2004, en moyenne presque trois par jour, 182 de plus que l'année précédente soit une augmentation de plus de 15%!

Même si, financièrement, le bilan de ces sinistres s'est allégé, le phénomène reste préoccupant. D'autant que dans la plupart des cas, le comportement humain est en cause: imprudence, négligence, inattention, inconscience restent, au-delà des facteurs techniques, la principale cause des sinistres, en tout cas en ce qui concerne les incendies. Mais les dégâts dus aux éléments naturels, eux aussi, com portent leur part de responsabilité humaine. Ce qui nous impose de ne relâcher aucun effort de prévention. Notre traditionnel aperçu des sinistres de l'année écoulée, dans les pages suivantes, nous le rappelle.

1. Ce bâtiment-tour de Neuchâtel est passé près d'un drame en avril, la cigarette d'un fumeur imprudent y ayant déclenché un incendie aux effets impressionnants.
2. A Neuchâtel encore, en mai cette fois, et toujours en relation avec la fumée et le feu: cet établissement public a été ravagé à cause d'un cendrier vidé dans une poubelle.
3. Les risques de l'électricité restent aussi méconnus que cette énergie est omniprésente... Cet appartement de Cressier a été incendié en janvier à cause d'une surcharge de branchements électriques.
4. Le même mois aux Cernets-Verrières, cette ferme a été détruite par l'utilisation d'un fourneau à bois défectueux.
5. Quand ce sont les humains qui «disjonctent», le résultat peut être dramatique aussi... Un nombre non négligeable d'incendies sont provoqués intentionnellement, comme dans ce locatif de La Chaux-de-Fonds...
6. ...ou cet entrepôt de Fleurier.
7. L'ouragan a emporté le toit de cette ferme de La Brévine.
8. La grêle reste un élément naturel redoutable, même pour les bâtiments. A Couvet, une belle verrière en a souffert...
9. ...et on le comprend en voyant la taille de ces grêlons recueillis à Coffrane!
10. Des enfants jouant avec des allumettes ont provoqué la destruction de cette ferme à Rochefort.
11. Imprudence classique et ravageuse: la casserole oubliée sur la cuisinière, ici dans un appartement de Cernier.



SINISTRES 2004







Notre «bâtiment de l'année», mis en valeur dans ce rapport annuel comme à chacune de ses éditions est un des plus emblématiques du canton. Par sa silhouette caractéristique de l'habitat rural des Montagnes neuchâtelaises. Mais aussi parce que la ferme du Grand-Cachot-de-Vent, dans la vallée de la Brévine, ancienne demeure de paysans-horlogers et espace d'expositions, résume trois forces majeures du Pays de Neuchâtel: ses racines terriennes, le berceau de son savoir-faire microtechnique et la richesse de sa vie culturelle. Un lieu chaleureux...même si nous le montrons ici dans son dépouillement hivernal!

> Lire en page 2



Neuchâtel

Ensemble protégeons nos maisons



10374